



**69^{ème} ASSEMBLEE GENERALE
GDS du PAS-DE-CALAIS**

MARDI 13 decembre 2022 – CREMAREST

MOT D'OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Par Valéry LECERF,
Président du GDS62

RAPPORT FINANCIER 2021-2022

Présenté par Vincent FOURNIER,
Directeur du GDS 62

LES PRODUITS	%	30/09/2022	30/09/2021	Variation	
				en Valeur	en %
I - LES PRODUITS D'EXPLOITATION	99,15%	1 137 999	1 096 903	41 096	3,75%
II - LES PRODUITS FINANCIERS	0,85%	9 719	2 863	6 856	239,46%
III - LES PRODUITS EXCEPTIONNELS					n/a
TOTAL	100,00%	1 147 717	1 099 766	47 952	4,36%
LES CHARGES	%	30/09/2022	30/09/2021	Variation	
				en Valeur	en %
I - LES ACHATS/ACTIONS	33,62%	391 815	284 768	107 047	37,59%
II - SERVICES EXTERIEURS	6,03%	70 271	58 013	12 257	21,13%
III - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21,07%	245 498	252 856	-7 358	-2,91%
IV - IMPOTS ET TAXES	0,75%	8 786	7 647	1 138	14,89%
V - FRAIS DE PERSONNEL	35,50%	413 690	406 716	6 974	1,71%
VI - CHARGES DE GESTION	1,85%	21 558	11 139	10 419	93,54%
VII - CHARGES FINANCIERES					
VIII - DOTATION DE L'EXERCICE	1,10%	12 831	19 487	-6 656	-34,15%
IX - IMPOTS SUR LES SOCIETES	0,08%	972	287	685	238,68%
TOTAL	100,00%	1 165 421	1 040 914	124 507	11,96%
	%	30/09/2022	30/09/2021	VARIATION	
LES PRODUITS	100%	1 147 717	1 099 766	47 952	
LES CHARGES	101,54%	1 165 421	1 040 914	124 507	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1,54%	-17 704	58 851	-76 555	

COMPTE DE RESULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2022

LES PRODUITS

- Produits de Placements 1 527 €

Total des PRODUITS 1 527 €

LES CHARGES

- Impôts sur les sociétés 153 €

Total des CHARGES 153 €

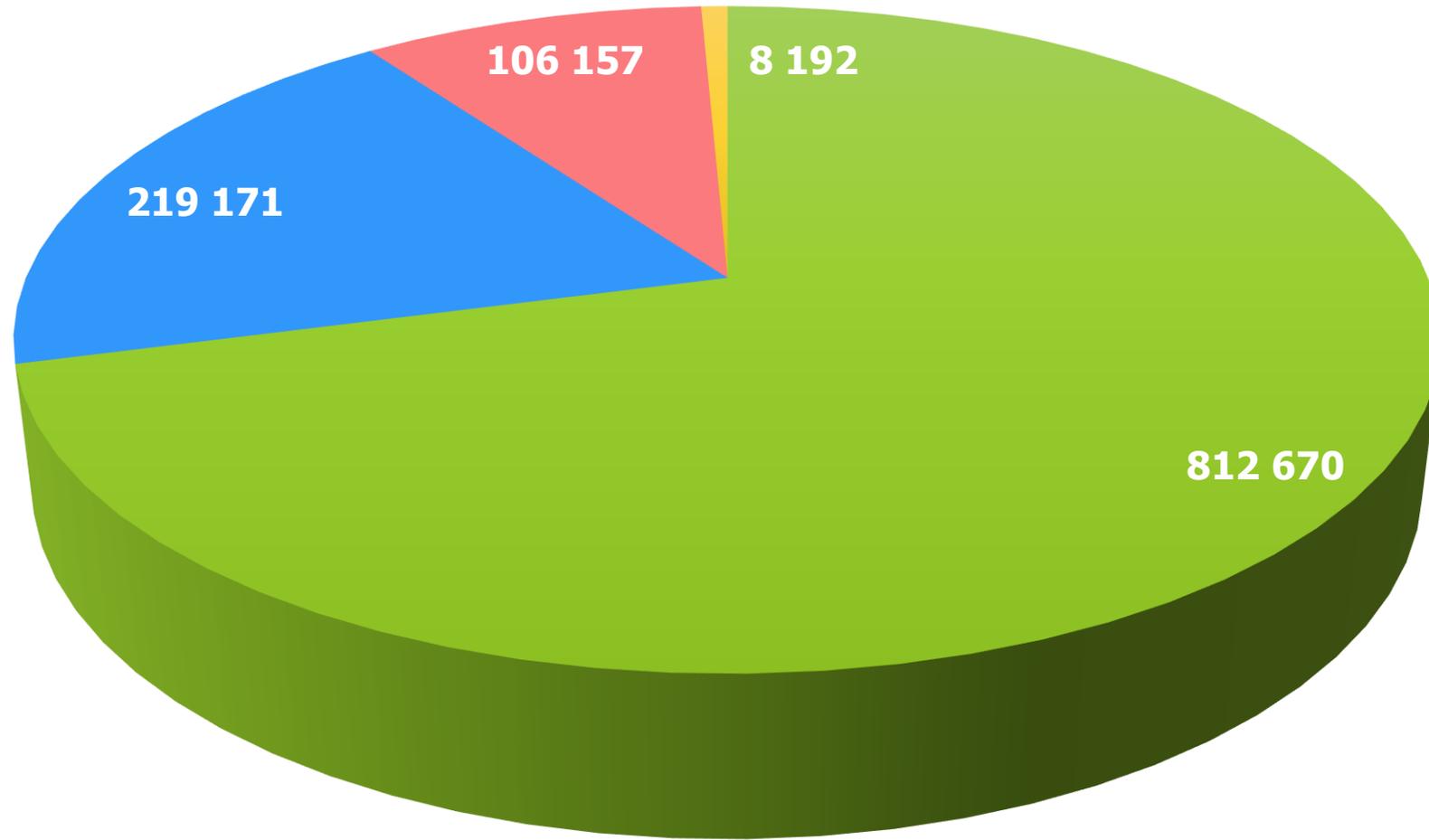
EXCEDENT 1 374 €

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2022

Actif	Valeur Brute	Amort et Prov	VNC 30/09/2022	VNC 30/09/2021	Passif	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
					Fonds de Réserves	284841	284447
TOTAL I					Résultat de l'exercice	1374	394
ACTIF CIRCULANT					TOTAL I	286215	284841
Autres créances					Fournisseurs		
Disponibilités	295308		295308	293781	Dettes diverses	9093	8940
TOTAL II	295308		295308	293781	TOTAL II	9093	8940
TOTAL DE L'ACTIF	295308		295308	293781	TOTAL DU PASSIF	295308	293781

LES PRODUITS	%	30/09/2022	30/09/2021	Variation	
				en Valeur	en %
I - LES PRODUITS D'EXPLOITATION	99,29%	1 137 999	1 096 903	41 096	3,75%
II - LES PRODUITS FINANCIERS	0,71%	8 192	2 426	5 766	237,72%
III - LES PRODUITS EXCEPTIONNELS					n/a
TOTAL	100,00%	1 146 190	1 099 328	46 862	4,26%
LES CHARGES	%	30/09/2022	30/09/2021	Variation	
				en Valeur	en %
I - LES ACHATS/ACTIONS	33,62%	391 815	284 768	107 047	37,59%
II - SERVICES EXTERIEURS	6,03%	70 271	58 013	12 257	21,13%
III - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21,07%	245 498	252 856	-7 358	-2,91%
IV - IMPOTS ET TAXES	0,75%	8 786	7 647	1 138	14,89%
V - FRAIS DE PERSONNEL	35,50%	413 690	406 716	6 974	1,71%
VI - CHARGES DE GESTION	1,85%	21 558	11 139	10 419	93,54%
VII - CHARGES FINANCIERES					
VIII - DOTATION DE L'EXERCICE	1,10%	12 831	19 487	-6 656	-34,15%
IX - IMPOTS SUR LES SOCIETES	0,07%	819	243	576	237,04%
TOTAL	100,00%	1 165 268	1 040 870	124 398	11,95%
	%	30/09/2022	%	30/09/2021	VARIATION
LES PRODUITS	100%	1 146 190	100%	1 099 328	46 862
LES CHARGES	101,66%	1 165 268	94,68%	1 040 870	124 398
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1,66%	-19 078	5,32%	58 458	-77 536

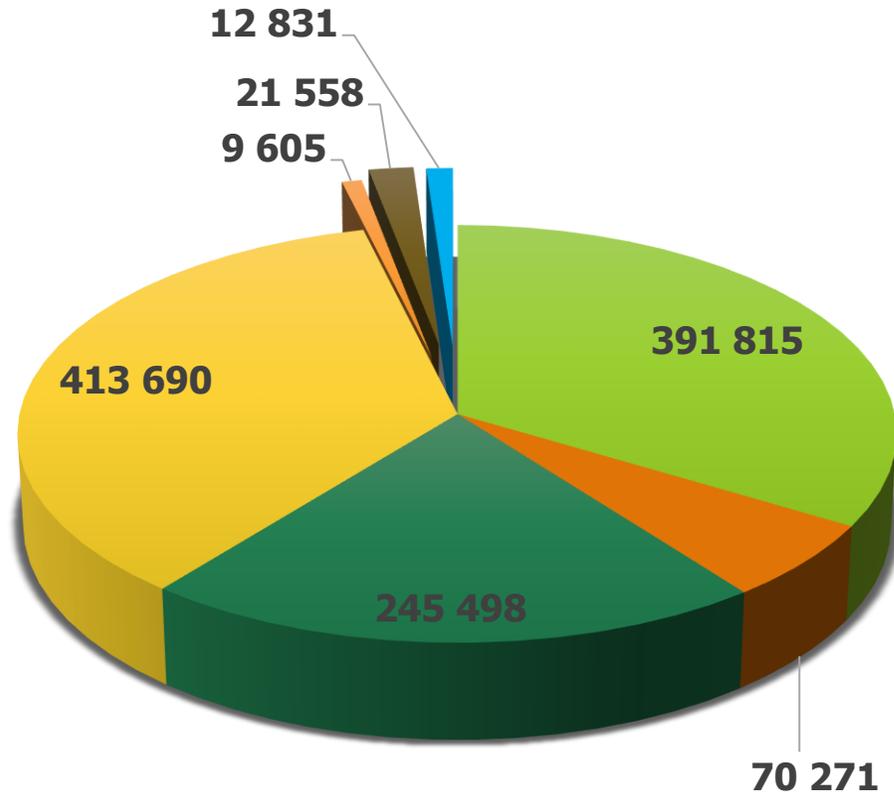
Détail des produits 1 146 190 €



■ Cotisations ■ Subventions ■ Prestations et Formations ■ Produits financiers

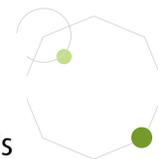
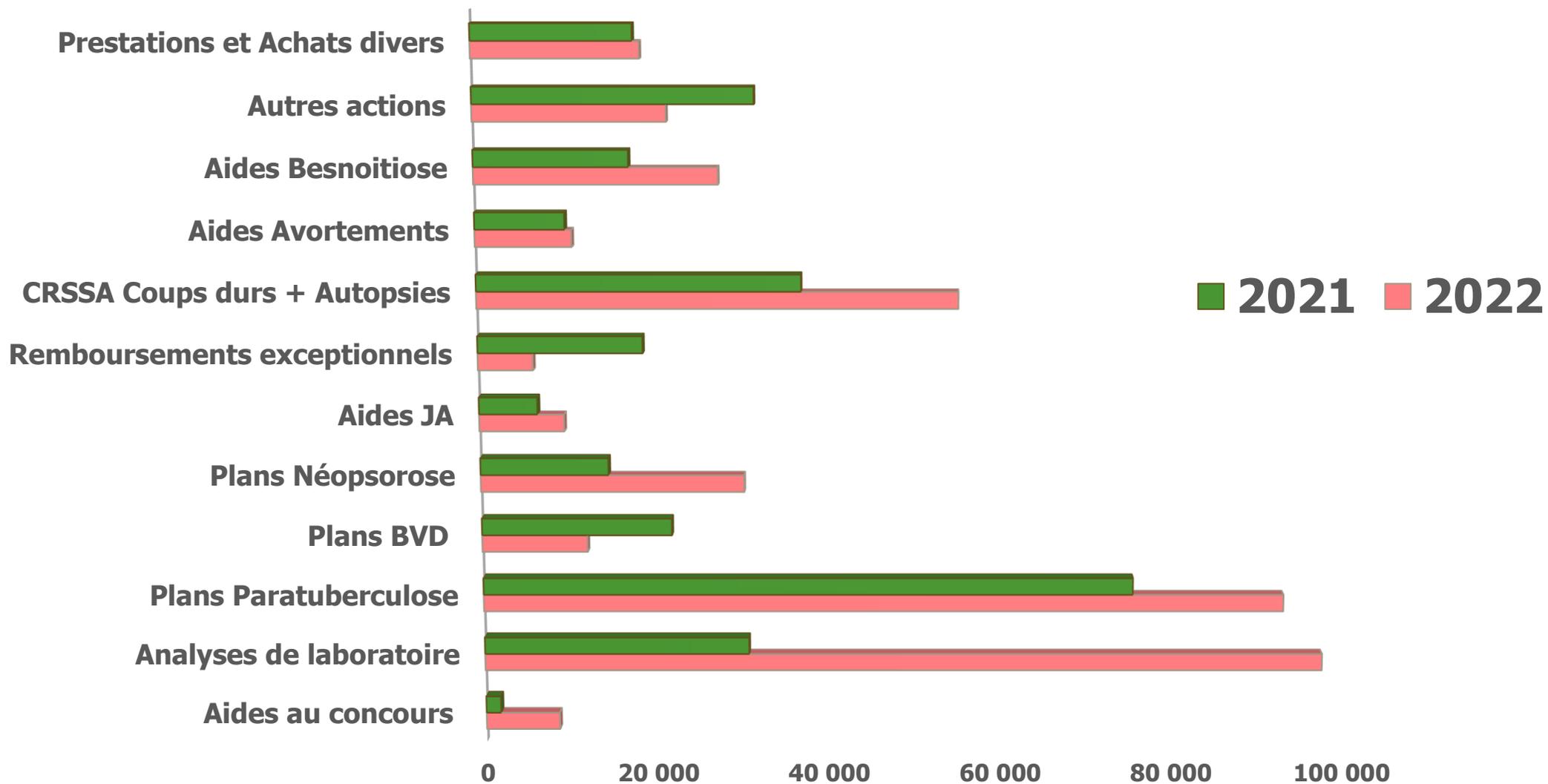


Détail des charges 1 165 268 €

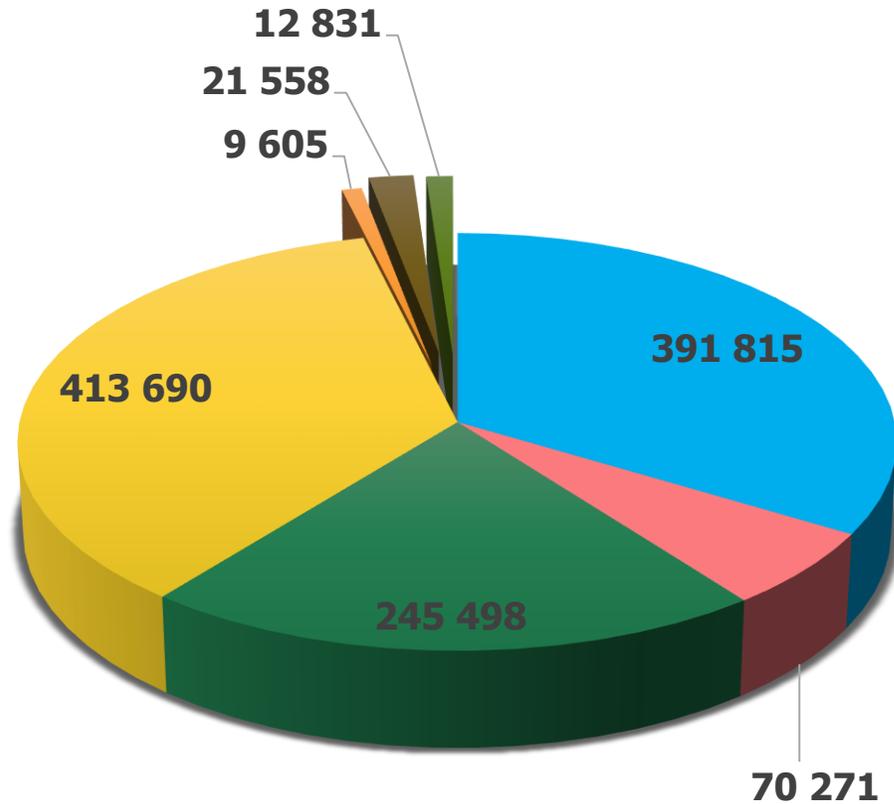


- Actions dont Plans de lutte et aides Eleveurs
- Loyer, développement, maintenance
- Honoraires, téléphone, affranchissement, cotisations, déplacements
- Frais de personnel
- Impots et Taxes
- Charges de gestion
- dotations aux amortissements

Détail des Actions , Plans de lutte et Aides Eleveurs



Détail des charges 1 165 268 €



- Actions dont Plans de lutte et aides Eleveurs
- Loyer, développement, maintenance
- Honoraires, téléphone, affranchissement, cotisations, déplacements
- Frais de personnel
- Impots et Taxes
- Charges de gestion
- dotations aux amortissements



BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2022

ACTIF	Valeur Brute	Amort et Provision	V. N .C 30/09/2022	V. N .C 30/09/2021	Passif	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Logiciels	43 555	43 555		2 300	Fonds de réserves	1 311 878	1 253 420
Matériel de Transport	44 191	34 390	9 801	17 683	Résultat de l'exercice	-19 078	58 458
Matériel de Bureau	36 217	34 480	1 736	2 585			
TOTAL I	123 963	112 426	11 537	22 568	TOTAL I	1 292 801	1 311 878
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Fournisseurs débiteurs	1 400		1 400	1 200	Fournisseurs	101 126	105 503
Clients	249 331		249 331	222 485	Personnel et Administrateurs	39 775	55 673
Autres créances	34 742		34 741	20 084	Organismes Sociaux et Fiscaux	36 521	40 218
Placements et Disponibilités	1 392 084		1 392 084	1 511 365	Autres dettes	224 205	269 760
TOTAL II	1 677 557		1 677 556	1 755 134	TOTAUX II	401 627	471 154
Charges Constatées d'Avance	5 336		5 336	5 331	Produits Constatés d'Avance		
TOTAL DE L'ACTIF	1 806 855	112 426	1 694 428	1 783 032	TOTAL PASSIF	1 694 428	1 783 032

LES COTISATIONS 2023



Propositions du Conseil d'Administration

- **Prévisionnel 2023 : principaux postes en évolution**

- Baisse du cheptel bovin
- Actions conventionnées en augmentation
- Programme de Surveillance Besnoitiose renforcé
- Subvention du Département plafonnée
- Inflation constatée

- **Propositions :**

- Prise en charge du programme Besnoitiose sur Fonds Propres (FMGDS)
- Hausse de **4,8%** des cotisations pour couvrir, pour partie, l'inflation

Soit +0,12€/bov, +0,02€/ov et +0,02€/cap

Cotisations 2023

Propositions du Conseil d'Administration

<u>Cotisations</u>	<u>Montants 2023</u>
Bovine	10€ +2.61€ /bv
Ovine	10€+0.30€ /ov
Caprine	10€+0.38€ /cap
Marchands	65€

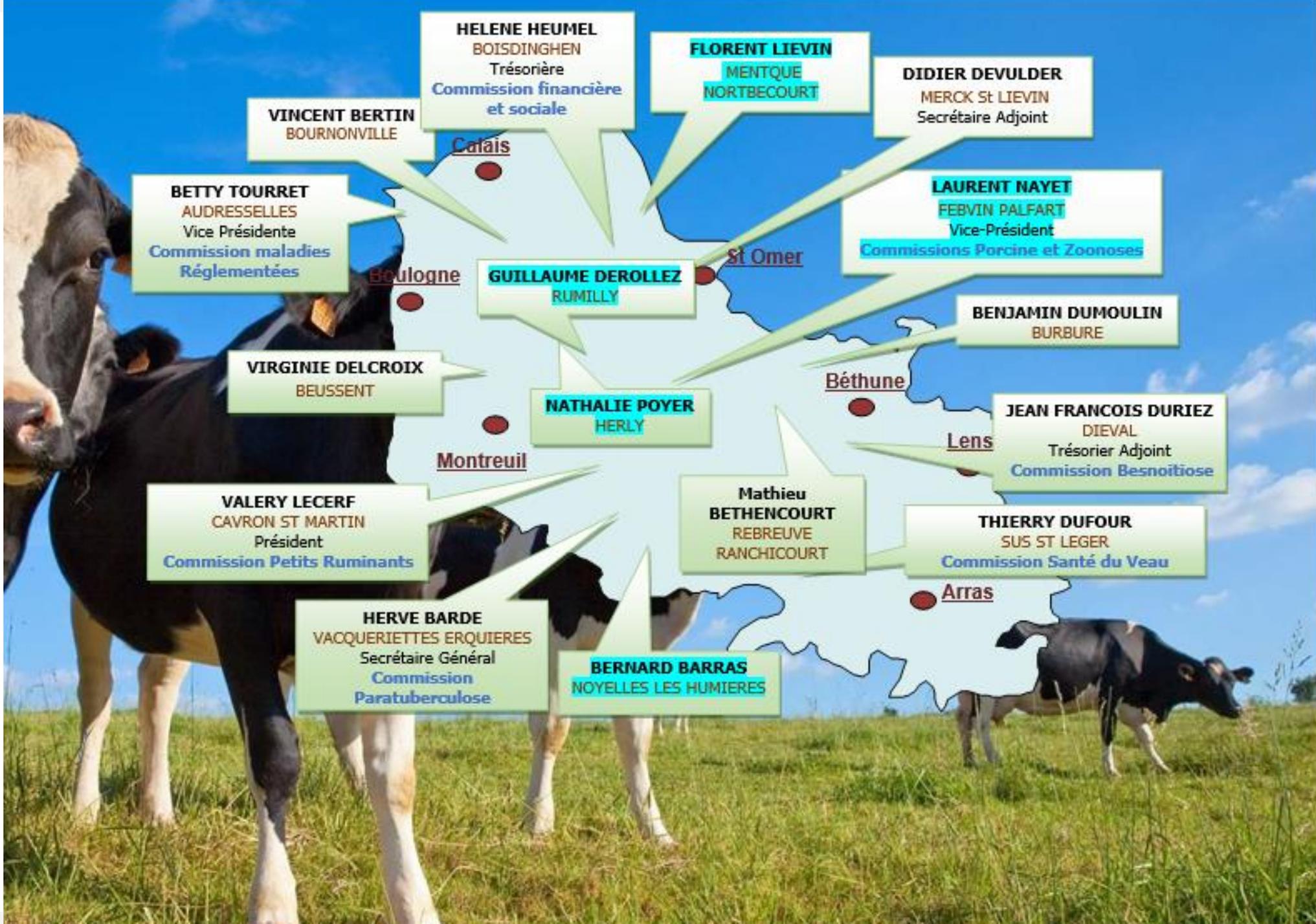
Section Equine : inchangée 5€ par site d'élevage et 10€ par équidé

Intervention de Monsieur Jérôme WILLERVAL

Commissaire aux comptes
Cabinet COGEP

Elections des administrateurs

Par Laurent NAYET,
Vice-Président



HELENE HEUMEL
BOISDINGHEN
Trésorière
Commission financière
et sociale

FLORENT LIEVIN
MENTQUE
NORTBECOURT

DIDIER DEVULDER
MERCK ST LIEVIN
Secrétaire Adjoint

VINCENT BERTIN
BOURNONVILLE

BETTY TOURET
AUDRESSELLES
Vice Présidente
Commission maladies
Réglementées

LAURENT NAYET
FEBVIN PALFART
Vice-Président
Commissions Porcine et Zoonoses

GUILLAUME DEROLLEZ
RUMILLY

BENJAMIN DUMOULIN
BURBURE

VIRGINIE DELCROIX
BEUSSENT

NATHALIE POYER
HERLY

JEAN FRANCOIS DURIEZ
DIEVAL
Trésorier Adjoint
Commission Besnoitiose

VALERY LECERF
CAVRON ST MARTIN
Président
Commission Petits Ruminants

Mathieu BETHENCOURT
REBREUVE
RANCHICOURT

THIERRY DUFOUR
SUS ST LEGER
Commission Santé du Veau

HERVE BARDE
VACQUERIETTES ERQUIERES
Secrétaire Général
Commission
Paratuberculose

BERNARD BARRAS
NOYELLES LES HUMIERES



RAPPORT D'ACTIVITES DES COMMISSIONS DU GDS 62

COMMISSION MALADIES REGLEMENTEES

Betty TOURRET,
Présidente de la commission

Avec Monique BŒUF et Camille TOP

SITUATION SANITAIRE DU DEPARTEMENT

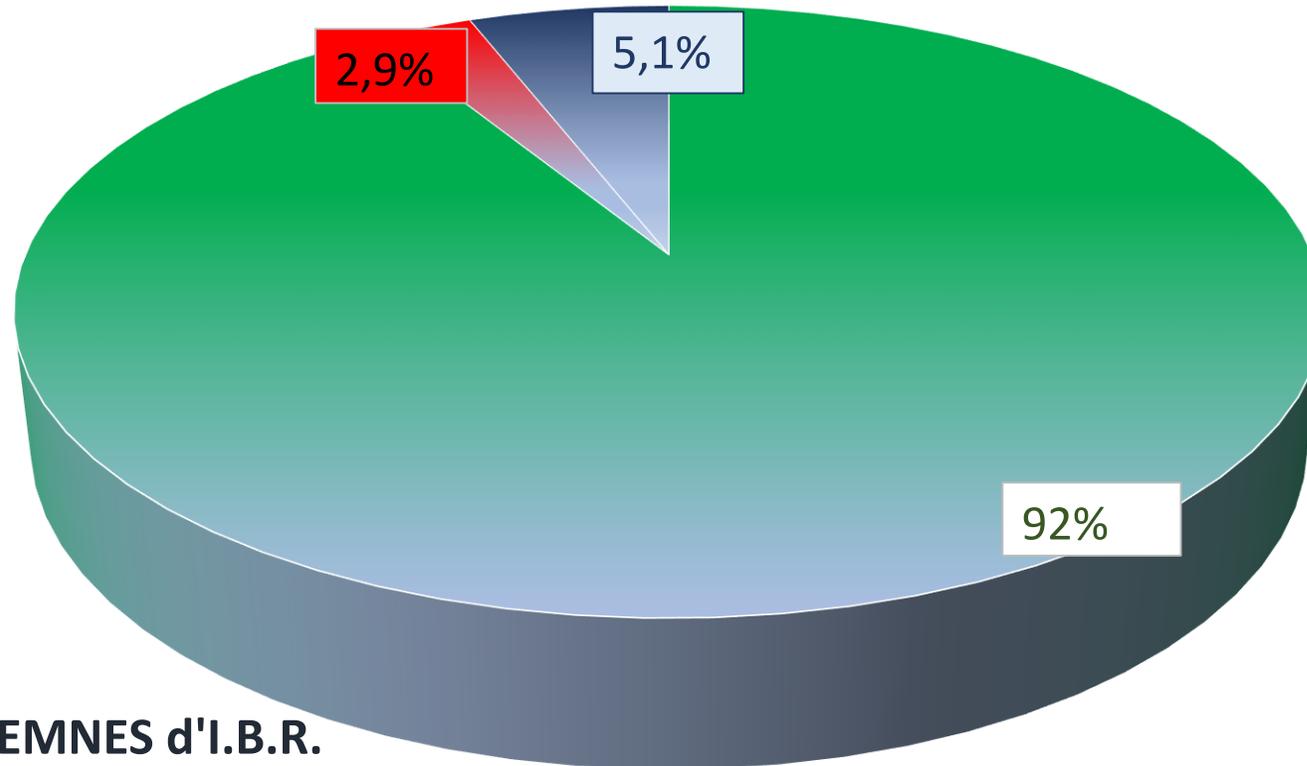
Indemne de Brucellose, de Leucose et de Tuberculose Bovine
Pas de nouveau foyer Tuberculose depuis 2019/Fin ZPR Marquise

ARRETE MINISTERIEL I.B.R. du 05/11/2021

Mise en application au 1^{er} novembre 2022 sur la région HdF

- Pour la gestion des MOUVEMENTS : VENTES / ACHATS
- Pour la prophylaxie IBR Campagne 2022/2023

STATUTS I.B.R. du cheptel Pas de Calais - Déc.2022



- **CHEPTELS INDEMNES d'I.B.R.**
- **CHEPTELS INFECTES d'I.B.R.**
- **CHEPTELS NON INDEMNES NON INFECTES d'IBR**

Ateliers dérogatoires compris

**REGLES AUX MOUVEMENTS BOVINS & IBR :
LES CHANGEMENTS POUR TOUT MOUVEMENT A COMPTER DU 01/11/2022**

Statut IBR de l'élevage d'origine	Règles aux mouvements bovins	Destinations possibles*
Indemne d'IBR (mention inscrite sur l'attestation sanitaire d'origine)	<u>Après</u> arrivée : Isolement au moins jusqu'à réception de résultat favorable AU contrôle sérologique individuel sur prélèvement réalisé entre 15 et 30 jours après celui de l'introduction	Tout élevage
Ni Indemne d'IBR Ni Non conforme en IBR	<u>Avant</u> départ : Isolement** pendant au moins 21 jours jusqu'au départ ET contrôle sérologique individuel sur prélèvement réalisé au moins 21 jours après le début de l'isolement et dans les 15 jours qui précèdent le départ ET <u>Après</u> arrivée : Isolement au moins jusqu'à réception de résultat favorable AU contrôle sérologique individuel sur prélèvement réalisé entre 15 et 30 jours après celui de l'introduction	Tout élevage SAUF Elevage Indemne d'IBR ET Elevage en cours de qualification Indemne d'IBR
Non conforme en IBR	La seule destination autorisée est un abattoir en transport direct***	

* Destination vers un abattoir toujours possible, sans conditions***

** Conditions d'isolement minimales jusqu'à la sortie de l'exploitation :

-> distance d'au moins quatre mètres ou cloison d'au moins trois mètres de hauteur,

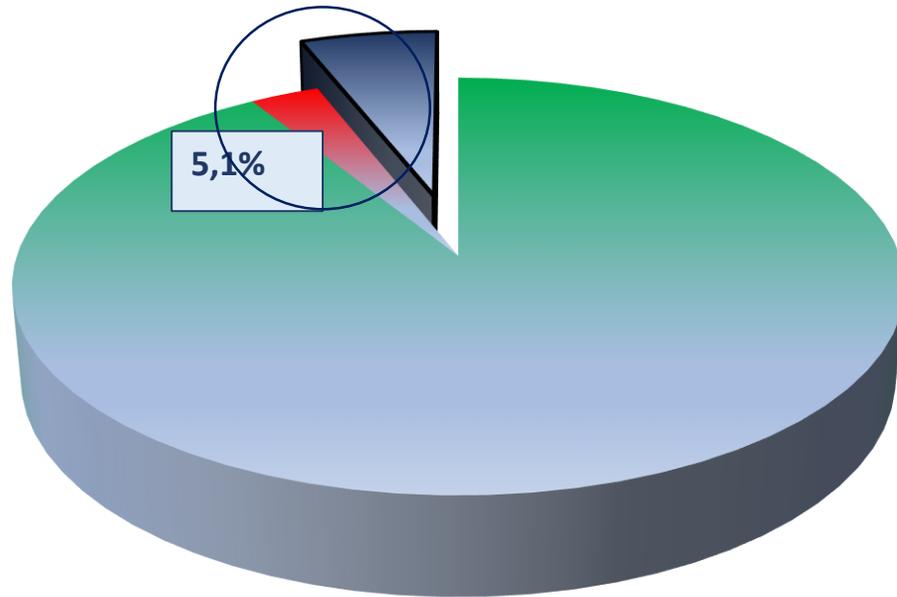
-> flux et circulation des personnes, des animaux, de l'alimentation, des effluents, du matériel, des véhicules et des équipements gérés de façon séparée

*** Cette modalité de destination est aussi de mise pour tout bovin reconnu infecté d'IBR dont la vaccination IBR n'est pas à jour

CHEPTELS NON INDEMNES – NON INFECTES d'IBR

Déc.2022

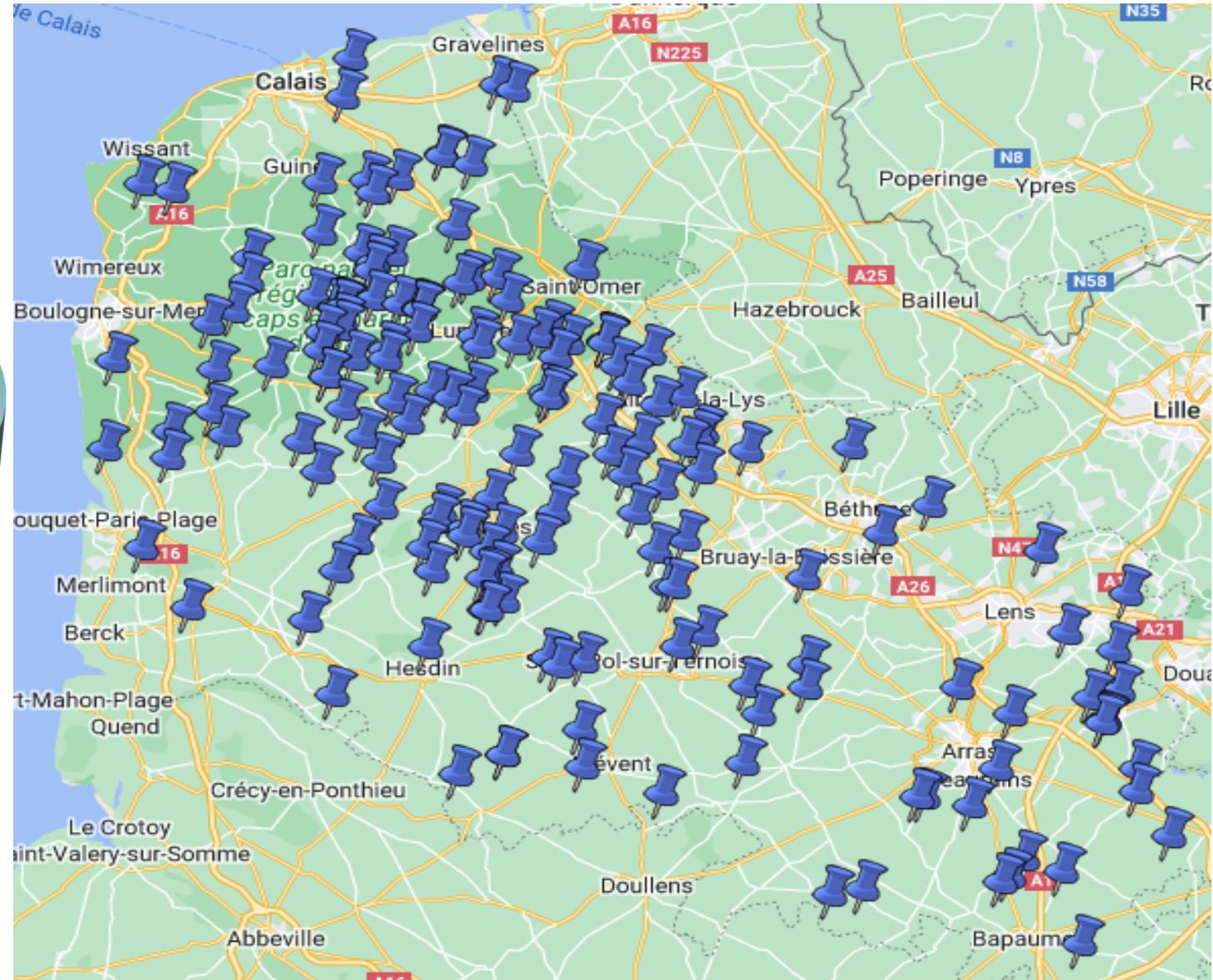
STATUTS I.B.R.



■ CHEPTELS INDEMNES d'I.B.R.

■ CHEPTELS INFECTES d'I.B.R.

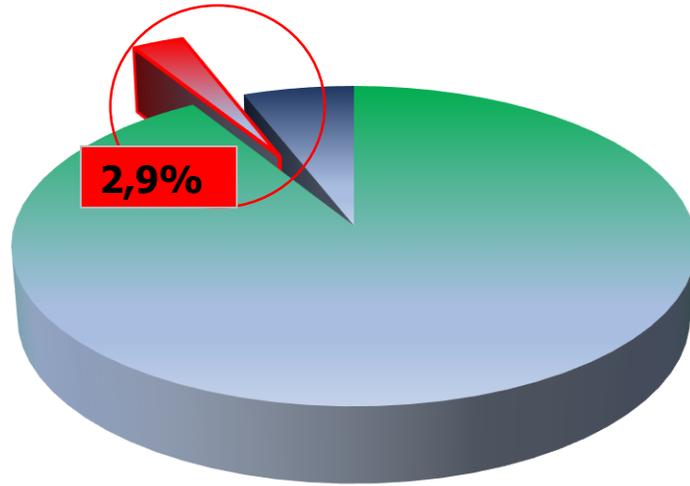
■ CHEPTELS NON INDEMNES NON INFECTES d'IBR



CHEPTELS INFECTES d'I.B.R.

Déc.2022

STATUTS I.B.R.



■ CHEPTELS INDEMNES d'I.B.R.

■ CHEPTELS INFECTES d'I.B.R.

■ CHEPTELS NON INDEMNES NON INFECTES d'IBR

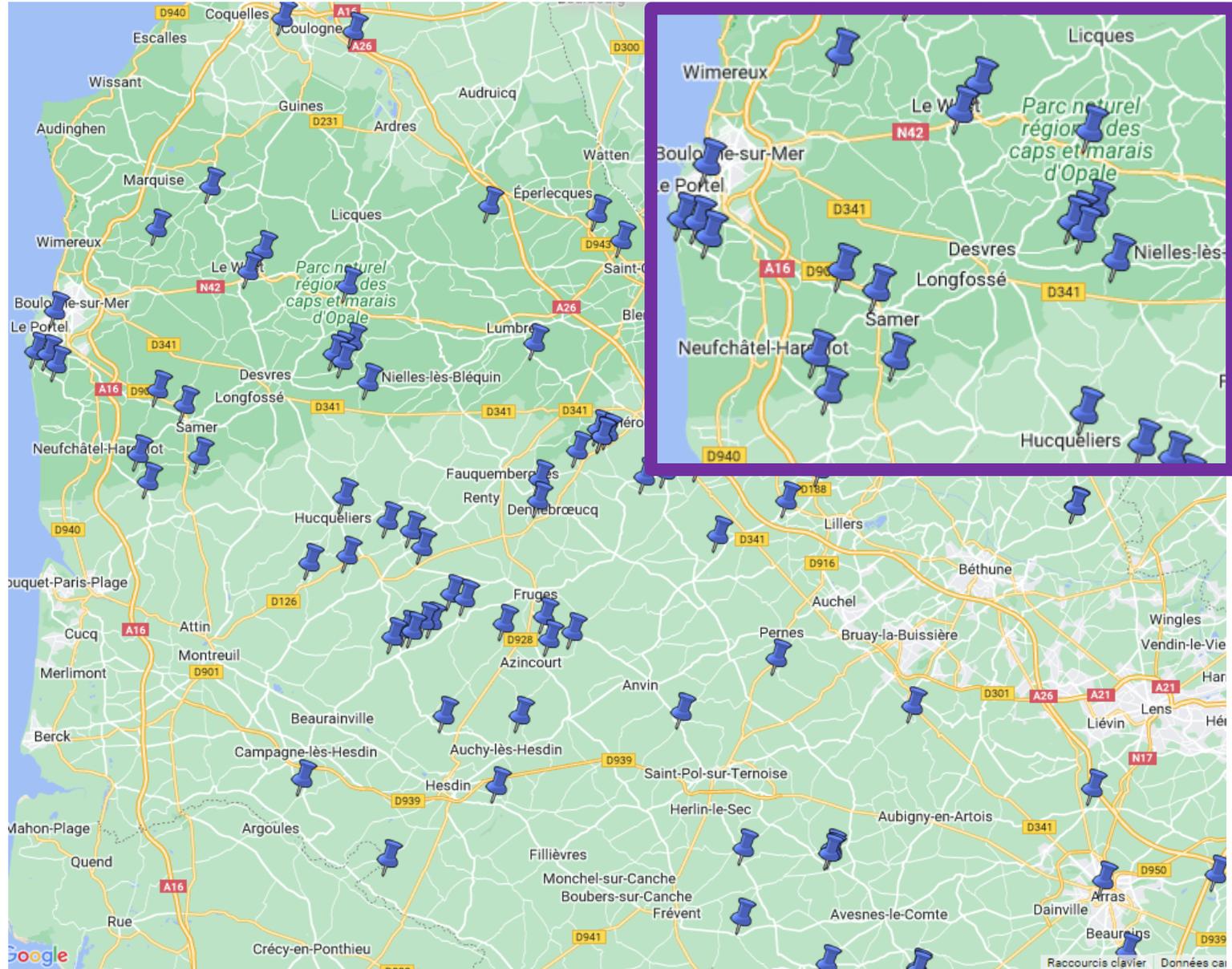


Tableau 7 : Définition des différents circuits lors de mouvements d'animaux selon le risque

Circuit	Statut sanitaire du troupeau d'origine	Statut sanitaire de l'animal avant départ	ASDA	Destinations possibles
Circuit indemne	Indemne d'IBR Indemne d'IBR vacciné	Indemne ou indemne vacciné (non vacciné déléché)	Mentions « troupeau indemne d'IBR » ou « troupeau indemne d'IBR vacciné »	Toutes destinations dont élevage Les troupeaux indemnes d'IBR ou en cours de qualification indemne d'IBR ayant introduit des animaux vaccinés avec un vaccin DIVA verront leur statut sanitaire dégradé
Circuit non indemne	En cours de qualification indemne d'IBR En cours de qualification indemne d'IBR vacciné En cours d'assainissement Suspendu pour motif administratif	Quarantaine et dépisté négatif avant départ	Aucune mention	Toutes destinations sauf élevage indemne et élevage indemne vacciné ¹
Circuit à risque contrôlé	En cours de qualification indemne d'IBR En cours de qualification indemne d'IBR vacciné En cours d'assainissement Suspendu pour motif administratif Suspect d'IBR	Non dépisté avant départ	Aucune mention Etiquette « bovin non dépisté »	Engraissement dérogatoire en bâtiment dédié Abattoir
	Retrait		Mention IBR positif	
	En cours d'assainissement	Reconnu infecté et vacciné ou vacciné (non déléché)	Mention IBR positif	
Circuit infecté	Infecté d'IBR Non conforme	Reconnu infecté non vacciné Non conforme	Mention IBR positif	Abattoir sans rupture de charge

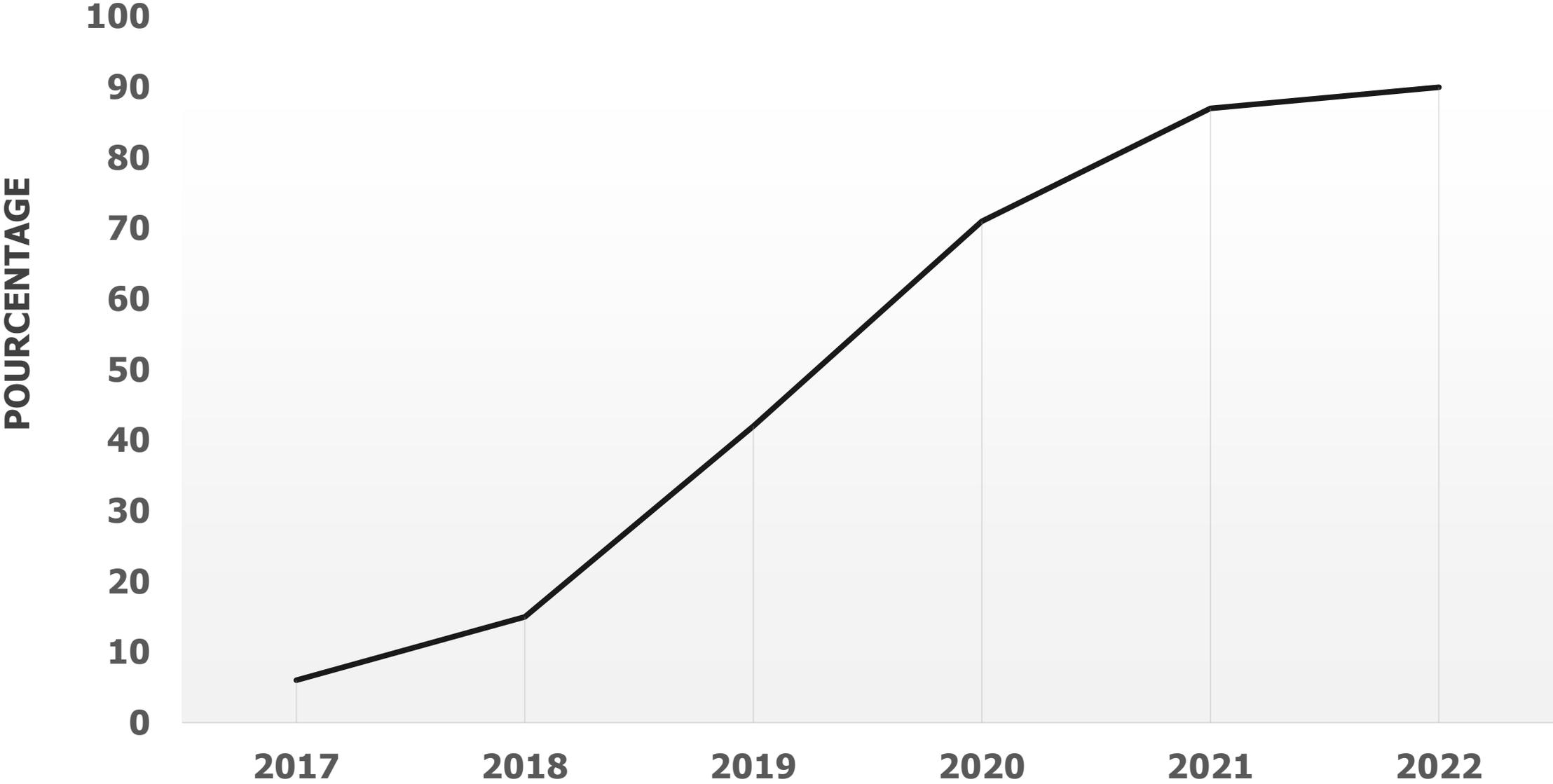
BVD

*J'ai l'air cool, mais je suis
peut-être une bombe à virus.*

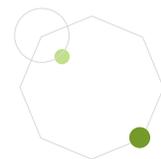
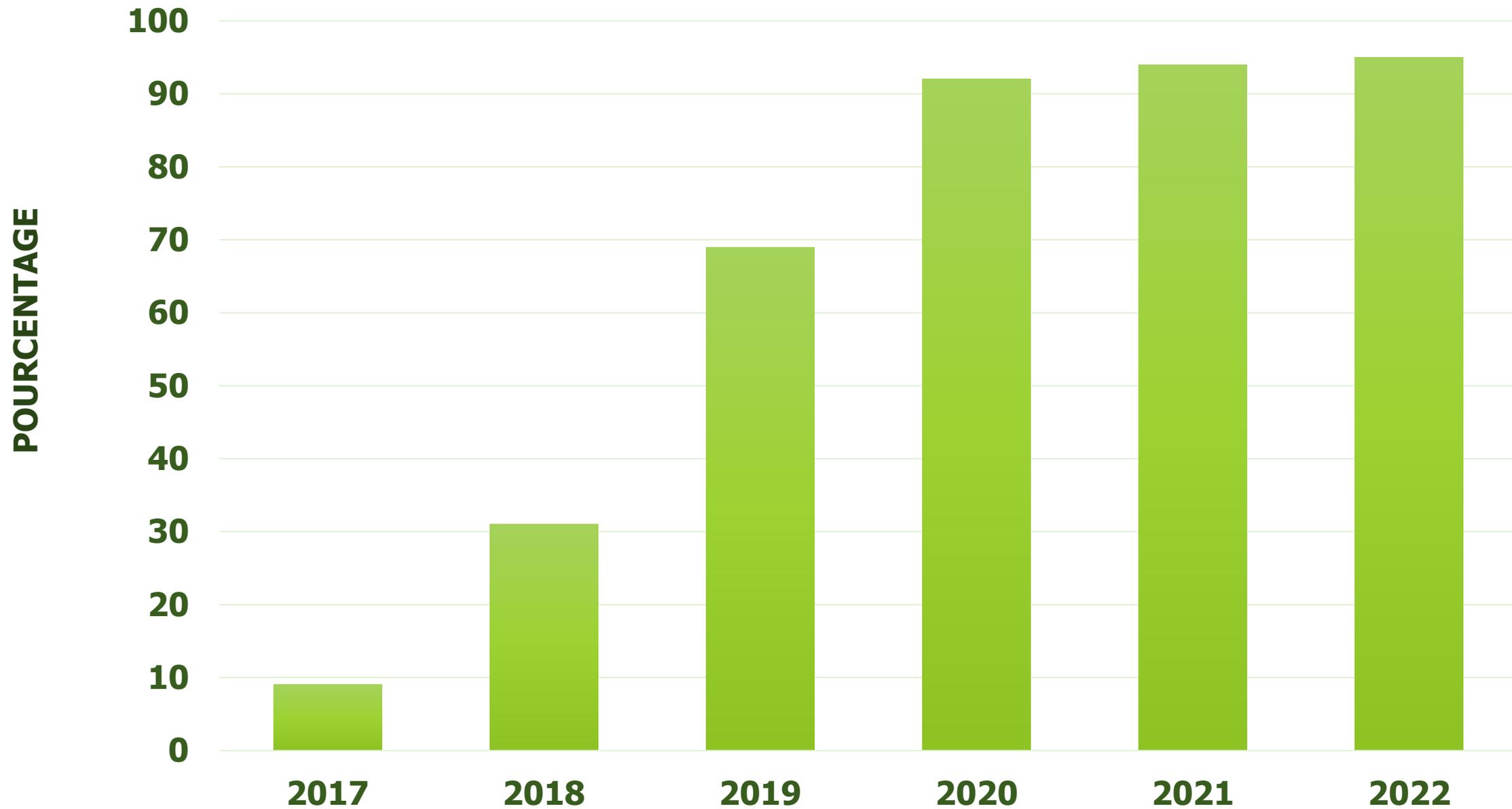
Agissons !



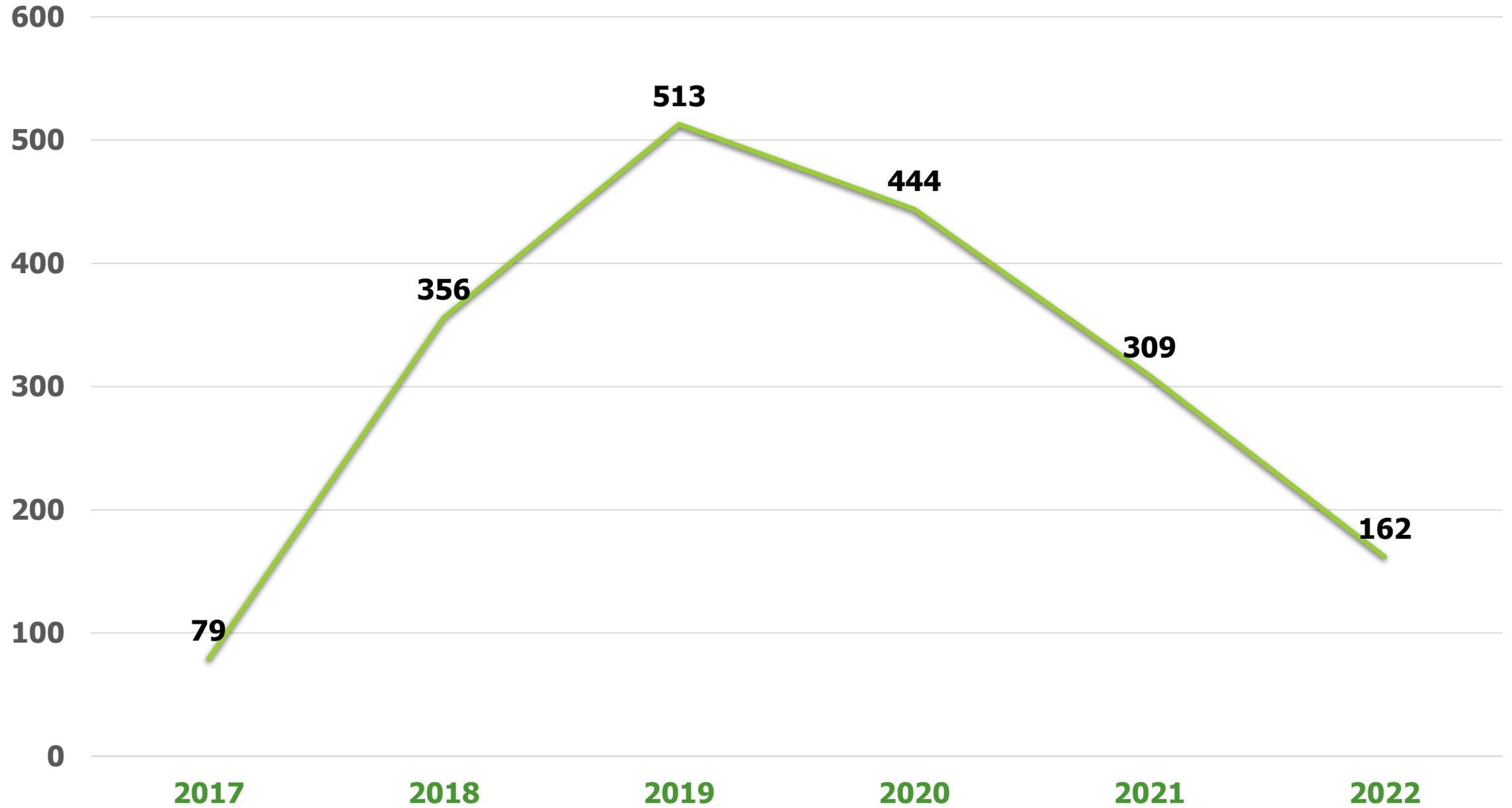
BOVINS NON IPI

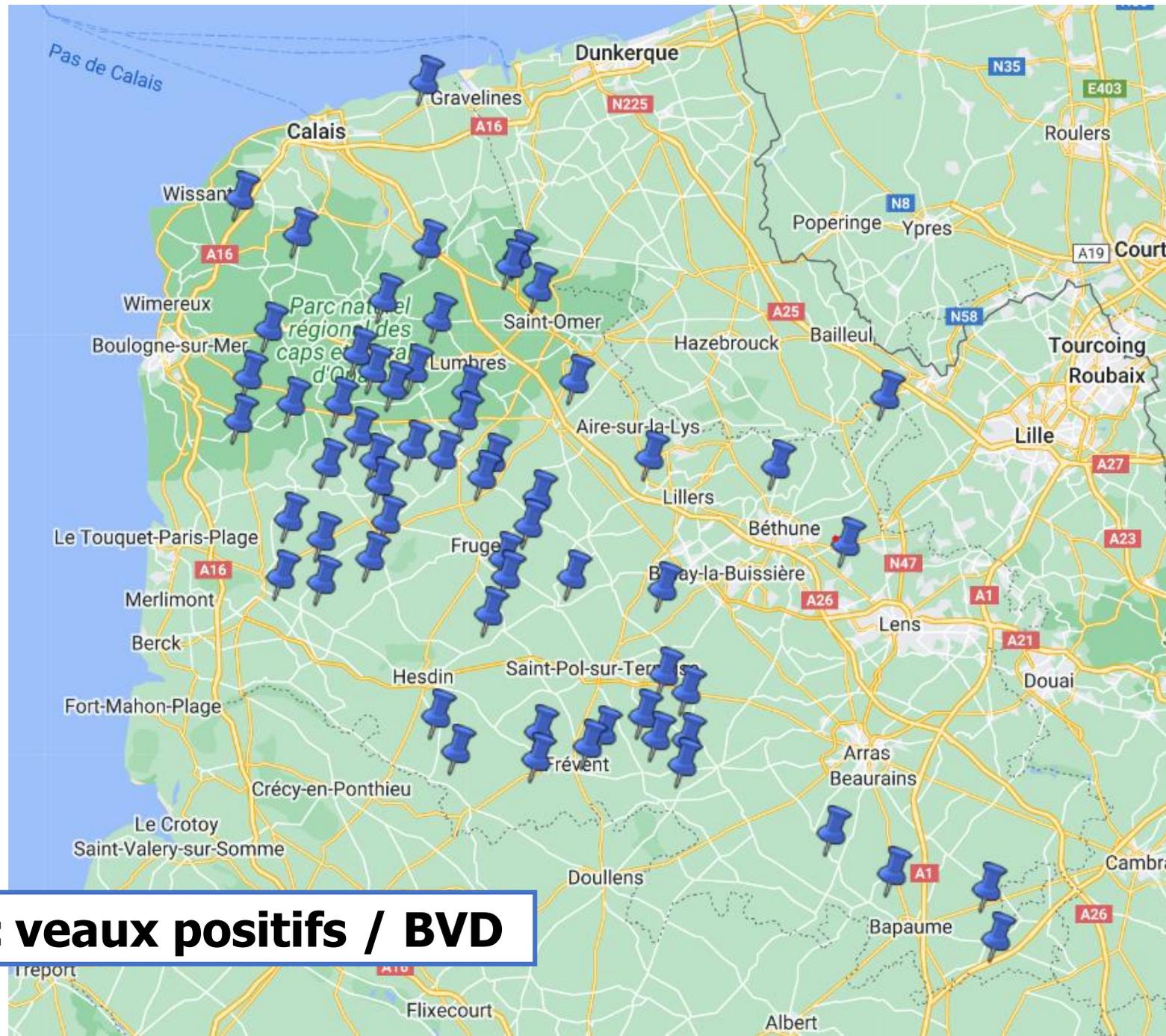


Veaux dépistés



Veaux IPI





2022

Cheptels avec veaux positifs / BVD

309 veaux IPI
en 2021



EXEMPLES D'INDICATEURS PASSAGE PHASE 2

SITUATION PAS DE CALAIS

Taux de dépistage des veaux à la naissance supérieur à 90 % depuis 2 ans

> 90 % depuis juin 2020

Taux annuel de veaux dépistés viropositifs à la naissance inférieur à **0,05 %**

0,16 % en 2022

28 élevages sélectionnés dans la zone d'Etaples : dépistage dans le lait ou sur le sang – à suivre !!!

BVD
TEST SEROLOGIQUE

En route pour la phase II du programme d'éradication !

Depuis juillet 2019, un Arrêté Ministériel impose la recherche et l'éradication du virus BVD dans les troupeaux de France. Après plus de 3 années de dépistage obligatoire via les boucles auriculaires BVD, la région Hauts de France se lance dans des tests sérologiques !

Vous faites partie des 24 cheptels sélectionnés pour participer à ce test, et permettez de faire avancer le programme BVD ! Nous vous en remercions d'avance.

Pour les élevages laitiers, des analyses de lait de tank seront réalisées en novembre 2022 et en mai 2023. Pour les élevages allaitants, des sérologies de mélange de 10 sur les prélèvements de la prophylaxie seront réalisées.

AUCUN FRAIS NE SERA ENGAGÉ DE VOTRE PART. Votre GDS couvrira à 100% le coût de ces tests.

Les résultats seront remis au GDS qui vous les synthétisera à la fin de la campagne (mi 2023). Votre vétérinaire sanitaire est d'ores et déjà informé.

Notre équipe est à votre disposition pour répondre à vos questions !

Betty Taurret, Présidente de la commission Maladies Réglementées

Les grandes étapes du programme d'éradication

1) Phase d'éradication :
Dépistage de tous les veaux à la naissance par prélèvement de cartilage et élimination des veaux IP1, contrôle des mouvements

2) Fin d'éradication et début de la surveillance sérologique :
Maintien du dépistage via la boucle dans les troupeaux non sains
Surveillance sérologique (lait ou sang) dans les troupeaux sains

3) Surveillance et préservation du statut

GDS 62
Cité de l'Agriculture
34 avenue Roger Salengro
62 223 SAINT-LAURENT-BLANQY
Tél. : 03.21.60.48.98
E-mail : gds62@recepasgds.com

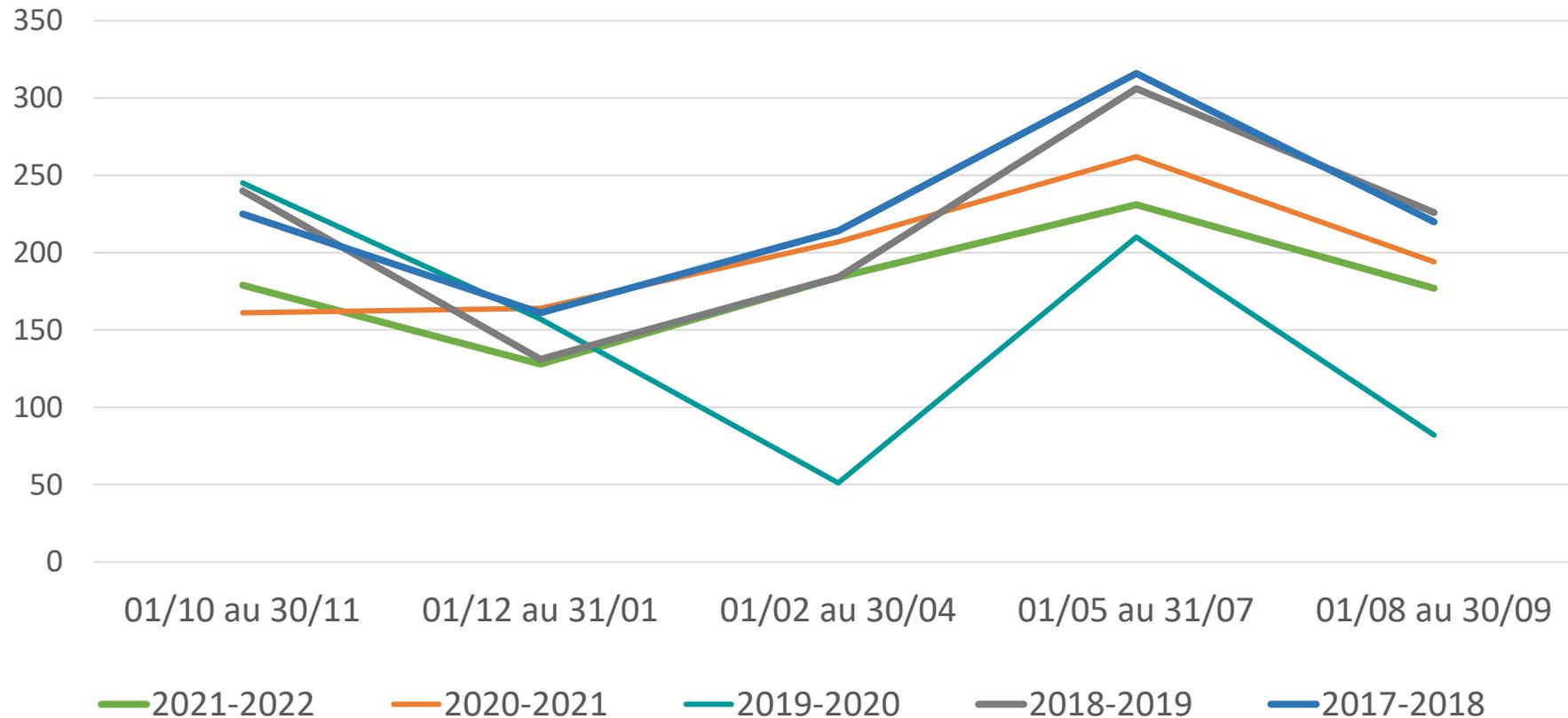
GDS
Pas de Calais

COMMISSION AVORTEMENTS & MALADIES RESPIRATOIRES

Didier DEVULDER,
Président de la commission

Avec Marine COLPART

Comparatif Déclarations d'avortements enregistrées sur la campagne pour le PAS-DE-CALAIS





KITS AVORTEMENTS GDS62



PRELEVEMENTS	ANALYSES	TARIFS ADHERENTS (Remise de 25% sur le prix public)
2 écouvillons de col (ou plusieurs houppes cotylédonaires prélevées dans l'utérus)	Bactériologie Listéria + Salmonelles PCR Kit avortement screening (fièvre Q, chlamydomyxa spp, listéria monocytogènes, salmonella spp, campylobacter fetus, anaplasma phagocytophilum, BHV4 et Leptospira pathogènes)	Bovins : 148,52€ HT <i><u>Prise en charge par le GDS à hauteur de 50%</u></i>
	Bactériologie Listéria + salmonelles	
Avorton : contenu stomacal	Bactériologie Listéria + salmonelles	Ovins/Caprins: 120€ HT <i><u>Prise en charge à hauteur de 100%</u></i>
Placenta	Virologie BVD (pestivirus chez ovins)	
Sang	Sérologie Neospora (sauf ovins)	



KITS AVORTEMENTS GDS62

Suite série avortements ou problèmes de reproduction

PRELEVEMENT	ANALYSES	TARIFS ADHERENTS (Remise de 35% sur le prix public)
Sang	Fièvre Q Chlamydophila Neospora (sauf ovins) BVD(pestivirus chez ovins)	Bovins : 109,59€ HT <i><u>Prise en charge par le GDS à hauteur de 50%</u></i> Ovins/Caprins : 180€ HT <i><u>Prise en charge à hauteur de 100%</u></i>
	Fièvre Q Chlamidophila Neopora BVD+Ehrlichia	Bovin : 202,48€ HT <i><u>Prise en charge par le GDS à hauteur de 50%</u></i>

PAS-DE-CALAIS : Année 2021

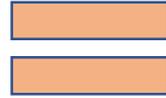
Résultats bovins



89 KITS BOVINS



88,8% en élevages laitiers
10,1% en allaitants



**TAUX
D'ELUCIDATION
65,2%**

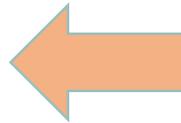
(60,9% en 2020)



**Causes les plus
fréquentes :**

- Ehrlichiose (36,5%)
- Listéria (27,8%)
- Salmonelles (19,4%)
- Néosporose (14,7%)

**Association fréquente :
Ehrlichiose et Fièvre Q**



Plan néosporose

↪ Suite à la mise en évidence de plusieurs cas de Néosporose mise en place d'un plan de lutte sur 2 années

- >> Plan : dépistage de toutes les femelles de plus de 6 mois.
- >> Aide au dépistage + compensation de réforme



FICHE ACCOMPAGNEMENT KIT RESPIRATOIRE BOVIN



Eleveur : _____

Cheptel : _____

Date de prélèvement : _____

Vétérinaire : _____

Si congélation Date : _____



Signes cliniques du ou des bovin(s) : _____ % Morbidité

Hyperthermie Gêne respiratoire Autres : _____



Vaccination(s) connue(s) sur le(s) bovin(s):

Intra nasal RSV/PI3 IBR BVD RSV PI3 Mannheimia
 Histophilus Pasteurella multocida Salmonelles



Traitements antibiotiques : Oui Non Si oui lequel : _____

KIT 1 : Recherche DIRECTE sur animal MORT ou VIVANT (coût 160€47 HT)

(Cas général transmission des prélèvements au LDA < 48h sous couvert du froid positif)

Recherche sur ANIMAL MORT

N° _____



Prélèvement de poumon

(5 à 10 cm sur 5 à 10 cm)

(Congélation si Transmission LDA > 72h)

ATTENTION : Prélever avec une lame différente que celle utilisée pour l'incision du bovin.

(Si histologie fixer un fragment avant congélation)



Recherche sur ANIMAL VIVANT (Jusqu'à 3 maximums)

N° _____ N° _____

N° _____



Veau(x)



Ecouvillon Nasal Profond

(Ou ATT (5 ml))



Bovin(s) Adulte(s)



ATT (5ml)

(Congélation si transmission > 48h)



ANALYSES REALISEES

- Virologie BVD PCR

- Bactériologie

- **PCR Screening** : Mycoplasma bovis, Histophilus somni, Pasteurella multocida, Mannheimia Haemolytica ;
Coronavirus bovin, RSV, Pi3

(Histologie dans un second temps en fonction des premiers résultats : hors plan GDS)

KIT 2 : Recherche INDIRECTE 6 Bovins à problèmes respiratoires (157€66HT)

(Objectif : mettre en évidence le ou les pathogènes responsables de la clinique observée)

RECHERCHE SEROLOGIQUE SUR 6 BOVINS en général > 3 mois (Non vaccinés valence respiratoire)

1^{er} cas : Bovins en hyperthermie et/ou en début de clinique (Deux PS nécessaires à 3 semaines d'intervalles : une séroconversion sur au moins un sujet permettra de mettre en évidence un agent infectieux / passage de Neg à Pos ou + à +++ ou ++ à ++++)

2^{ème} cas : 1 mois après l'épisode clinique (une PS : recherche des valences avec le plus fort taux d'anticorps (+++ et plus))

- N° _____

Analyses réalisées en Sérologie ELISA :

- Sérologie RSV
- Sérologie Pi3
- Sérologie Adenovirus 3
- Sérologie Mycoplasma bovis
- Sérologie Mannheimia haemolytica

Cinétique possible :

- 1^{er} Prélèvement**
- 2^{ème} Prélèvement**

KIT 3 : Statut DE TROUPEAU recherche INDIRECTE 6 Bovins en dehors d'épisode clinique

(Objectif : Mettre en évidence la circulation récente d'agents pathogènes respiratoires)

RECHERCHE SEROLOGIQUE SUR 6 BOVINS

A réaliser sur des animaux sentinelles représentatifs du troupeau (sans vaccination valence respiratoire si possible) en général bovin entre 6-18 mois

- N° _____

- N° _____

- N° _____

-N° _____

-N° _____

- N° _____

Analyses réalisées en Sérologie ELISA :

- Sérologie RSV

- Sérologie Pi3

- Sérologie Adenovirus 3

- Sérologie Mycoplasma bovis

- Sérologie Mannheimia haemolytica

Option hors plan GDS : Sérologie BVD AC (2 mélanges de 10 bovins)

COMMISSION PARATUBERCULOSE

Hervé BARDE,
Président de la commission

Avec Marine COLPART

Plans de lutte Paratuberculose



Plan initial

5 ans



Plan de rattrapage

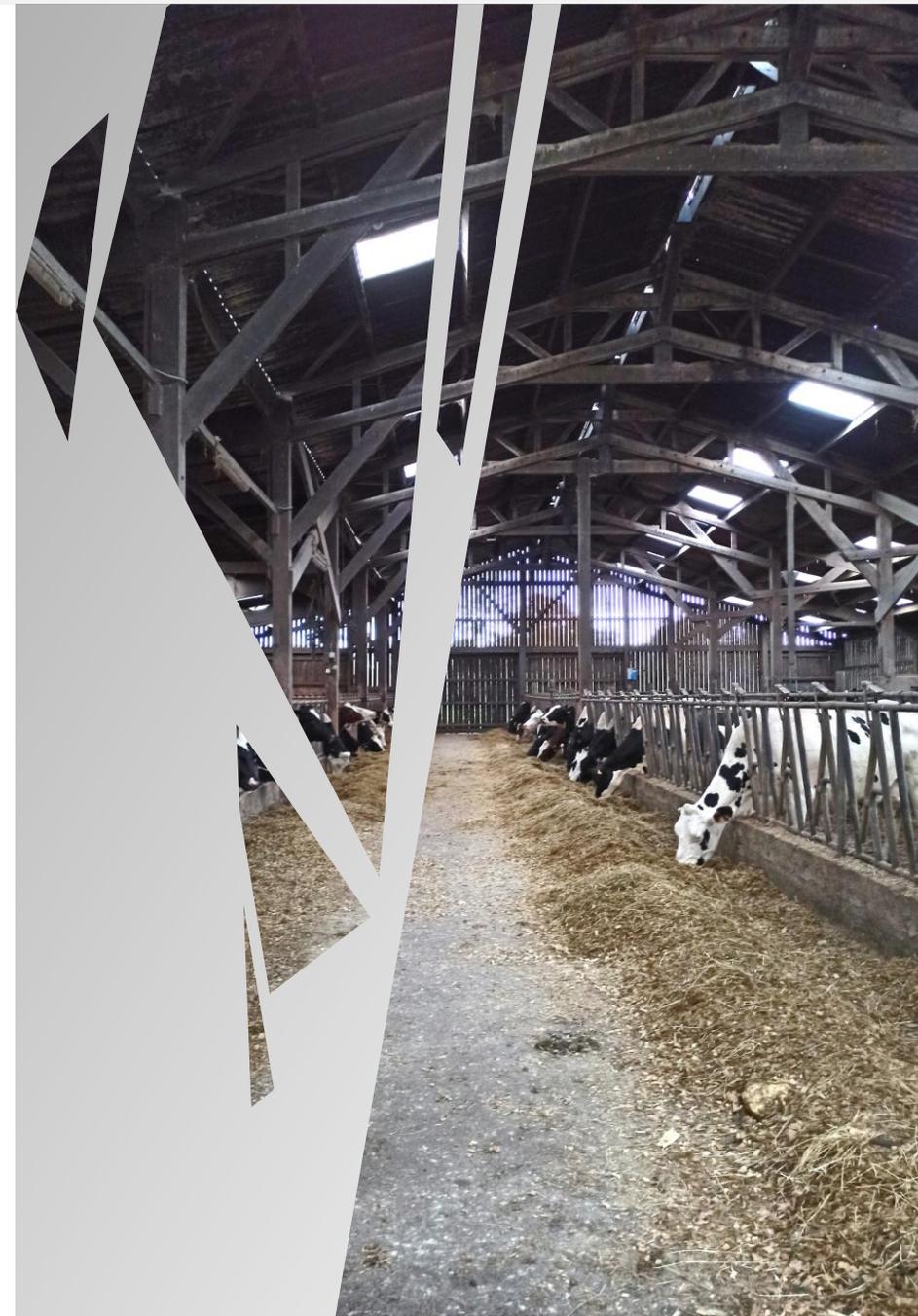
5 ans



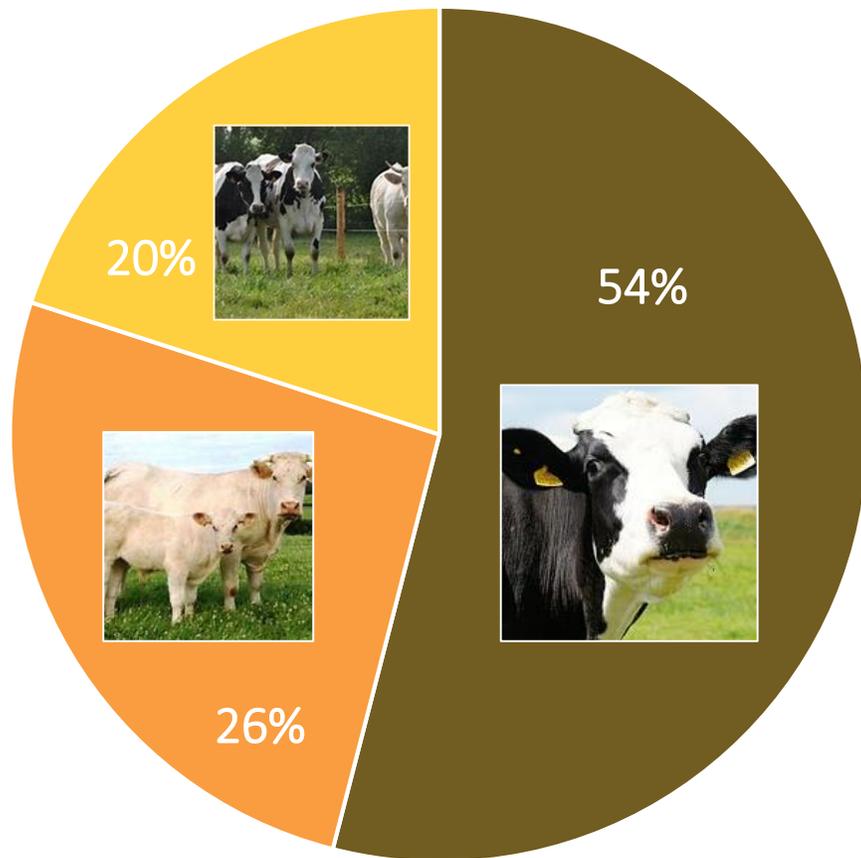
Plan de rattrapage BIS

5 ans

15 années d'accompagnement



Répartition par typologie des élevages en Plan Paratuberculose



- laitiers
- allaitants
- mixte

= 182 plans



Plans de lutte suivis sur la campagne 2021-2022

Plan initial



- 88 plans
- (116 en 2020-2021)

Plan de rattrapage



- 62 plans
- (60 en 2020-2021)

Plan de rattrapage BIS



- 35 plans
- (7 en 2020-2021)



19 147 bovins testés

Elevages laitiers en plan : au choix

Dépistage sur matrice
lait individuel

OU

Dépistage sur matrice
sang

3 analyses par an

1 analyse par an

Génisses + 18 mois sur
matrice sang



*Reste à charge pour
l'éleveur différent*



Plans de lutte Petits ruminants

2 dépistages

100% des analyses
prises en charge



**PLAN TECHNIQUE PARATUBERCULOSE
PETITS RUMINANTS
CONVENTION 2021 - 2022**

N° cheptel : 62 -----

Entre l'éleveur : -----
le Docteur -----
et le GDS 62, en partenariat avec le GTV 62 et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais

CONDITION D'ENTREE : **Suspicion clinique par le vétérinaire confirmée par une analyse positive datée de moins de 2 mois**

I. ETAT DES LIEUX INITIAL

➤ Dépistage sur tous les ovins/caprins de plus de 18 mois en sérologie Elra
En cas de résultat douteux ou concentration vétérinaire - G.D.S. pour recroquerie

II. VISITE CONSEIL (1-2 heures)

Concertation entre l'éleveur, son vétérinaire et le conseiller du G.D.S. pour :

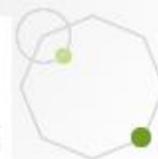
- Historique
- Présentation de la maladie et du plan
- Visite d'élevage avec examen des points importants (local mises bas, hygiène, ...)
- Recommandations prioritaires

L'ELEVEUR S'ENGAGE :

1. Suivre les **recommandations** et **engagements** du vétérinaire et/ou du conseiller du GDS, notamment en ce qui concerne les mesures de prévention à appliquer sur l'élevage
2. Contacter **sans tarder** son vétérinaire pour effectuer les prélèvements nécessaires, en cas de suspicion clinique sur un animal, **pour être immédiatement et gratuitement analysé**
3. **Ne pas vendre pour l'élevage** les animaux positifs et leurs descendants sous peine d'exclusion du plan.
4. Lors d'introduction d'animaux de plus de 18 mois, **rechercher systématiquement** la paratuberculose (au minimum en Elra), avec billet de garde conventionnelle, permettant la reprise par le régulateur en cas de résultat positif
5. Respecter les mesures précitées sous peine d'arrêt des aides.

LE GDS, LE GTV ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL S'ENGAGENT :

1. Assister techniquement l'éleveur en liaison avec le vétérinaire de l'élevage.
 - la moitié de la visite conseil (vétérinaire soit 50 € HT)
2. Prendre en charge
 - 100% des analyses sérologiques(2), hors achats ; le PCR est remboursé forfaitairement au montant de la sérologie



COMMISSION SANTÉ DU VEAU

Thierry DUFOUR, Président

Avec Alexandra GEORGES - (Camille TOP)

KITS « MALADIES NÉO-NATALES »

Pris en charge par le GDS à 50 %

Pathologies digestives

FORFAIT PATHOLOGIES DIGESTIVES

- Fèces
- Intestin

- Bactériologie (*E. coli* pathogènes K99, F41, CS31A, Fy, Salmonelles),
- Rotavirus, Coronavirus,
- Cryptosporidie, Coprologie (*coccidies*)

35,43€ HT

Mortalité / Septicémie

FORFAIT AUTOPSIE VEAU

AUTOPSIE + bactériologie (*Salmonelle / E. Coli pathogènes*), rotavirus, coronavirus, cryptosporidie, coprologie

109,51€ HT

FORFAIT ORGANES VEAU IDEM

74,11€ HT

Vot

AUDIT

Santé du Veau



- Soins du nouveau-né
 - Alimentation
 - Logement

OBJECTIFS

- ➔ Faire le point sur les pratiques d'élevage : autour du vêlage, les soins au nouveau-né, l'hygiène, les conditions de logement, l'alimentation, ... et permettre de déceler les dysfonctionnement afin d'y remédier rapidement
- ➔ Sensibiliser les éleveurs sur l'importance d'une « bonne santé néonatale »
- ➔ Proposer plusieurs outils mis en place avec différents partenaires, en fonction des besoins de l'éleveur : kits d'analyses, bilans (alimentaire, parasitaire, ...), diagnostic bâtiment
- ➔ Permettre aux éleveurs de se former auprès de vétérinaires compétents sur les sujets relatifs au veau : vêlage, soins, écornage,...

FORMATION

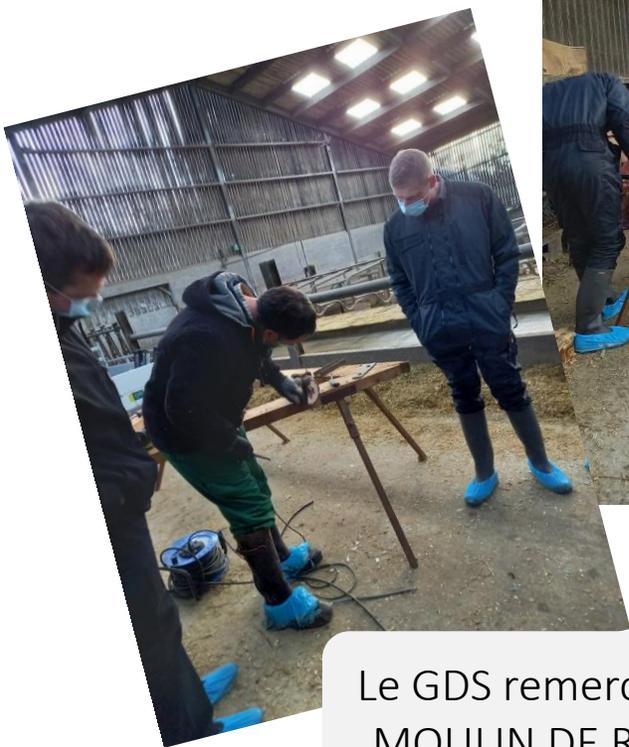
Santé du Veau

Le 06 Décembre 2022 à ST-POL/TERNOISE



FORMATION BOITERIES & PARAGE

Le 06 Janvier 2022 à RENTY, en collaboration avec la Laiterie DANONE



Le GDS remercie à nouveau l'EARL DU MOULIN DE RENTY pour leur accueil

Prochaine formation,
organisée en collaboration
avec la Laiterie NOVANDIE,
en Janvier 2023 !



COMMISSION BIOSECURITE SECTION EQUINE

Laurent NAYET,
Président des commissions

Avec Marine COLPART & Alexandra GEORGES

Audits individuels



Prise en charge 100%

- Rendez-vous sur votre exploitation
- Prioriser les risques
- Mesures adaptées à l'élevage



Formations biosécurité



Biosécurité appliquée aux avortements

Le 24 novembre 2022 à RADINGHEM

Le GDS remercie le lycée agricole pour l'accueil

Plusieurs thématiques

- » Biosécurité appliquée aux avortements
- » Biosécurité appliquée à la paratuberculose
- » Biosécurité appliquée aux maladies respiratoires

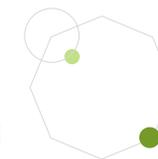


Prochaine formation

Biosécurité appliquée aux
maladies respiratoires

 26 janvier 2023

 Surques



Formations biosécurité



Version juillet 2012

PLAN DE BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE DE BOVINS

Date de création :

Date de dernière mise à jour :

Le plan de biosécurité est propre à chaque exploitation et est fondé sur une analyse de risque adapté à l'exploitation, au type de production et au contexte épidémiologique et géographique. L'objectif du plan de biosécurité de l'élevage est de s'assurer que l'ensemble des mesures de biosécurité sont prises en compte de façon cohérente et qu'elles sont appliquées par tous les intervenants de la même façon. En effet, un défaut de biosécurité dans un secteur pourrait réduire les effets positifs des mesures prises.

COORDONNÉES DE L'ÉLEVEUR ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLEVAGE

NOM / RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CP : COMMUNE :

Tél. FIXE : Tél. MOBILE :

Adresse MEL :

Numéro d'Exploitation (EDE) FR+ 8 chiffres : FR.....

Type de production bovine (plusieurs réponses possibles) :

- Lait (producteur fermier avec transformation sur place)
- Lait (collecte du lait par une entreprise)
- Viande
- Autre, précisez :

Atelier(s) d'autre(s) espèce(s) :

Nombre de bovins adultes (> 24 mois) :

Nombre de sites d'élevages :

Nombre d'élevages voisins de pâture :

En cas de voisins de pâture, type de protection mis en place :

- Rien de particulier (simple clôture)
- Double clôture
- Haie entre les pâtures
- Autre (précisez) :
- Pâturage alterné

Activité(s) susceptible(s) d'accueillir du public ou des visiteurs :

- Gîte ou camping à la ferme
- Vente directe de produits
- Ferme pédagogique
- Journées portes ouvertes occasionnelles
- Aucune

- Gestion des flux
- Gestion des nuisibles
- Gestion de la faune sauvage
- ...



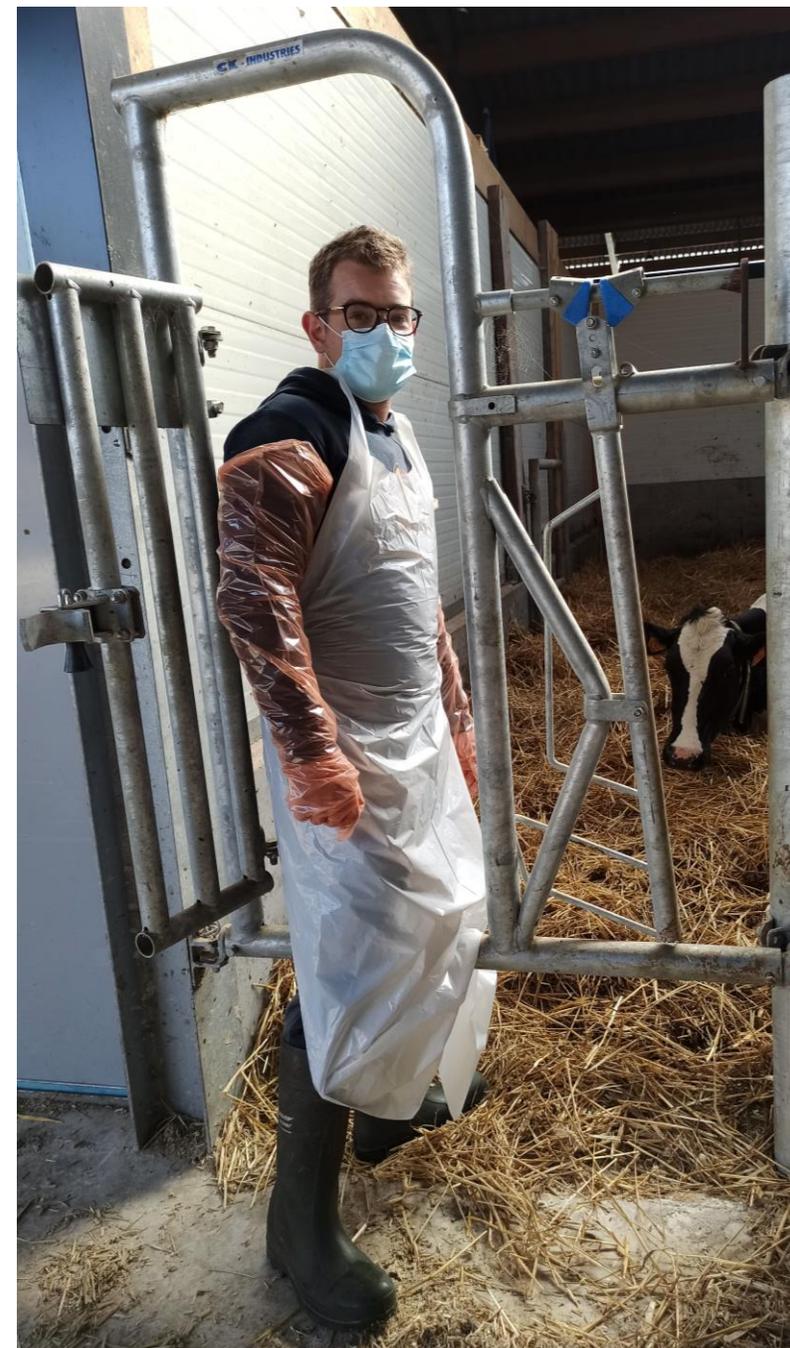
Gestion des risques

- ↳ Introduction des agents pathogènes
- ↳ Circulation des agents pathogènes
- ↳ Dissémination dans l'environnement
- ↳ Contamination de l'Homme



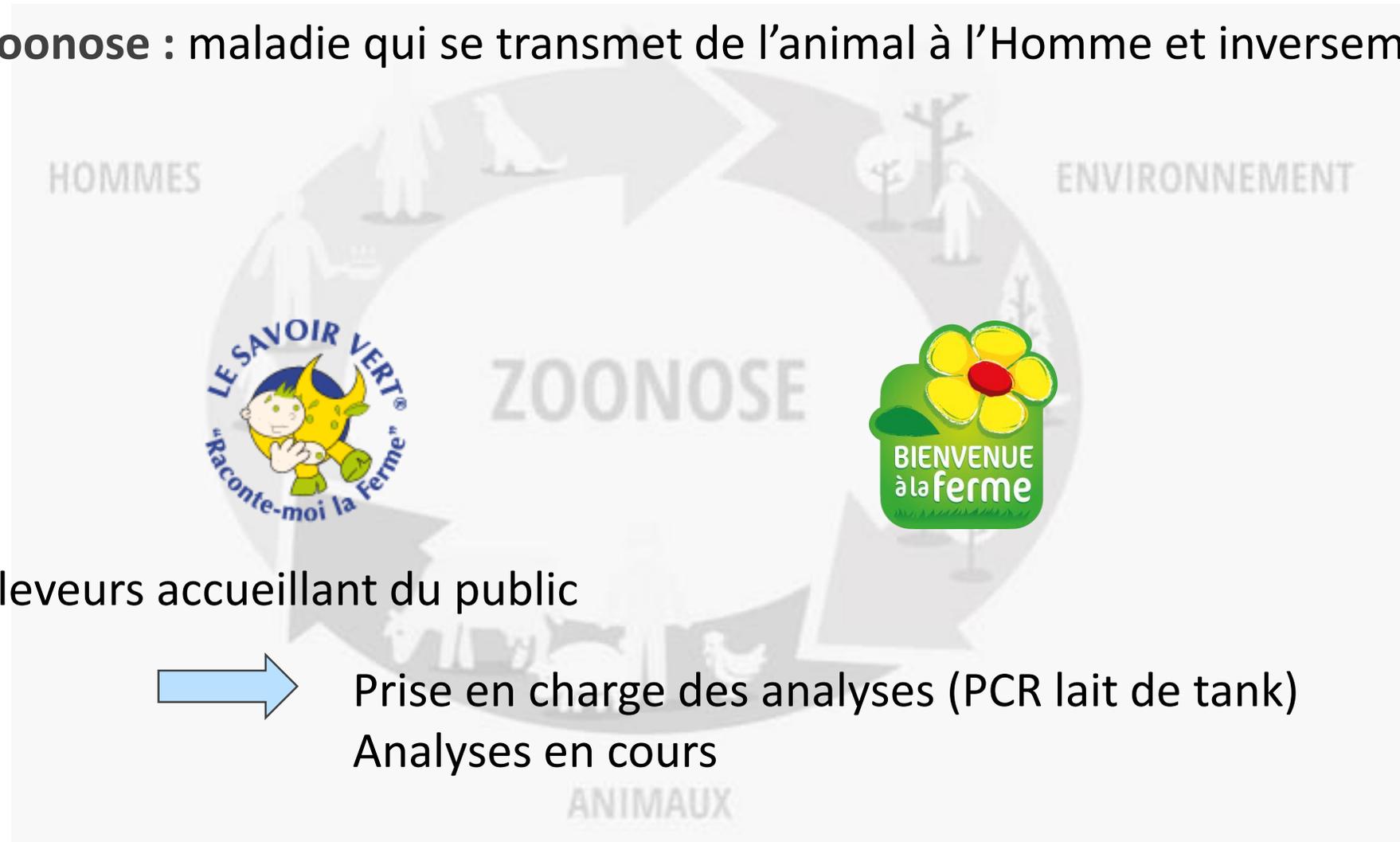
Kit vêlage

Masque
Gants
Blouse

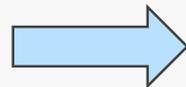


Dépistages Fièvre Q

Zoonose : maladie qui se transmet de l'animal à l'Homme et inversement



Eleveurs accueillant du public



Prise en charge des analyses (PCR lait de tank)
Analyses en cours

SECTION EQUINE

Quelques chiffres :



94 adhérents



20 dossiers de
remboursement équarrissage
enregistrés cette année



286 équidés cotisants

- Mutualisation des frais d'équarrissage : **remboursement à 100%**
- Coprologie : **prise en charge à 50%** d'une coprologie par an et par cheval cotisant
- Kits d'analyses à tarifs préférentiels : maladies abortives et respiratoires.

COMMISSION PETITS RUMINANTS

Valéry LECERF, Président

Avec Camille TOP

CAISSE REGIONALE SANTE SOLIDARITE ANIMALE



➤ **Ovins/Caprins** : Toxoplasmose, Leptospirose, Salmonellose, SBV, Mammites toxigènes ou foudroyantes, Tétanos, Ehrlichiose, Anaplasmosse, Piroplasmose/Babésiose

+ de nombreux kits !!

Principe de fonctionnement

- (C) Calcul des pertes : frais de soins vétérinaires et médicamenteux + autopsie + analyses + valeur des animaux morts
- (F) Calcul de la franchise de 0,80 € par ovin cotisant ;
- (P) Calcul du plafond du montant de l'aide de 20 € par ovin cotisant ;

Aide à verser : $[50\% (C) - (F)]$ plafonnée à (P)

Situation Sanitaire Départementale

Par Eric FAUQUEMBERGUE,
DDPP 62

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE



INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE

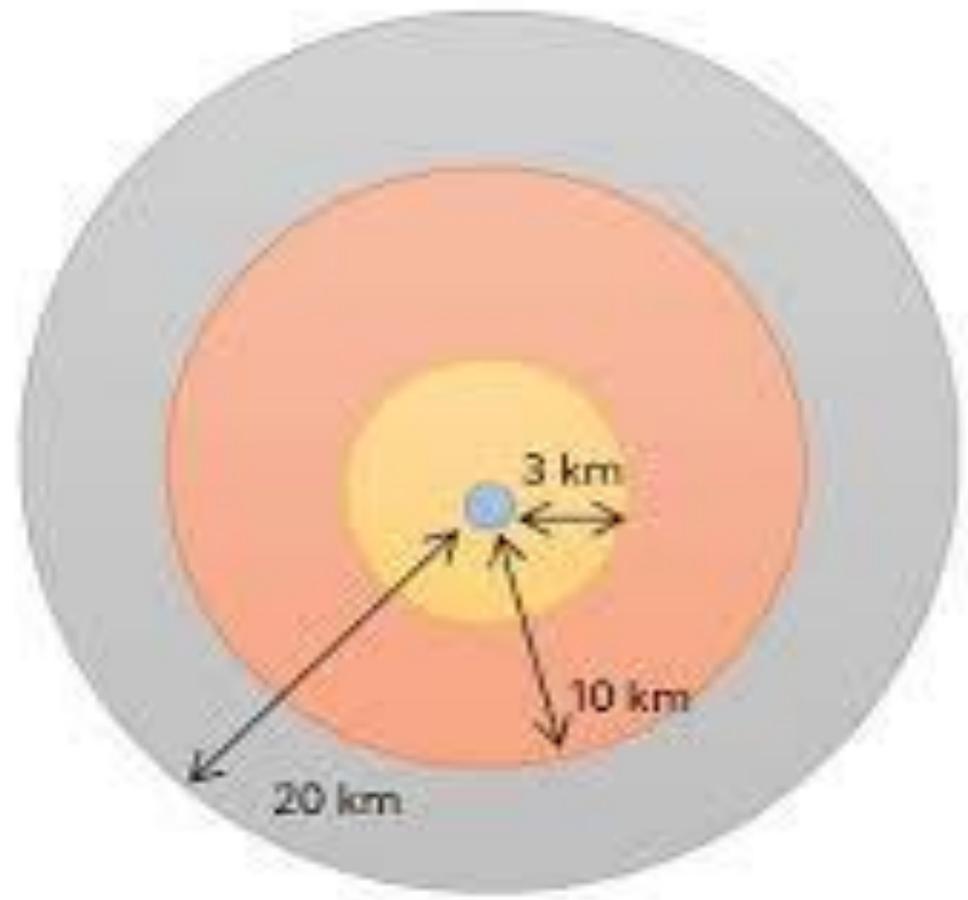
- **Objectif 1 : éviter le passage de l'IAHP des oiseaux sauvages aux élevages de volailles : surveillance de la mortalité en avifaune sauvage (OFB, féd chasseurs, labo, ddpp), mise en place de zones de contrôle temporaire en cas de découverte d'oiseau sauvage atteint d'IAHP, ramassage des oiseaux en cas de mortalité massive (mairies, équarrisseur...)**
- **Objectif 2 : éviter la propagation entre les élevages en cas de foyer : APDI (dépeuplement, nettoyage et désinfection), mise en place de zones réglementées (protection 3 km, surveillance (10km) et d'une zone réglementée supplémentaire (20 km))**

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE



Légende :

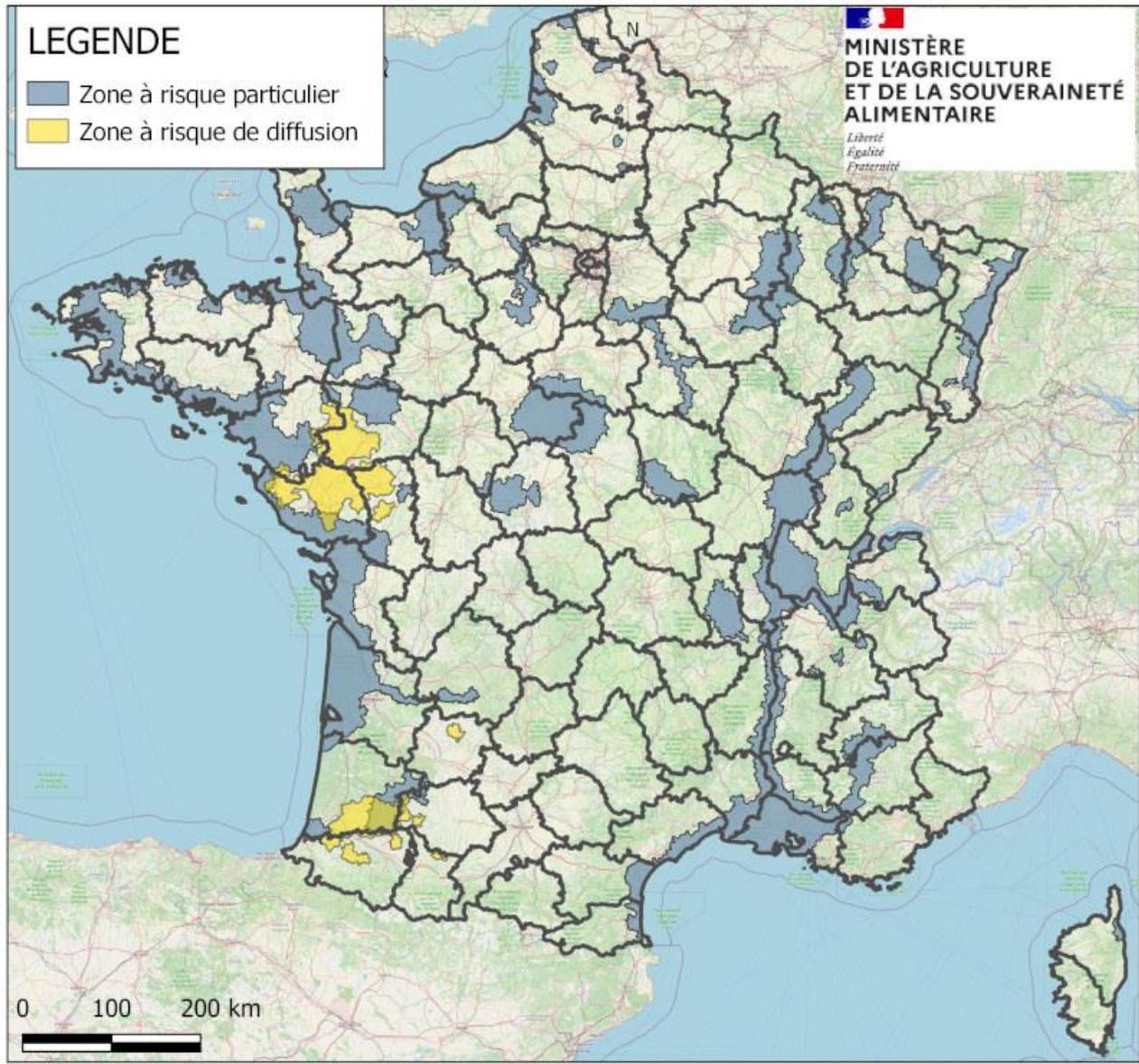
-  ZP
-  ZS
-  ZRS
-  Foyer IAHP



INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE

- **Les niveaux de risque vis à vis de l'avifaune sauvage :**
 - **Négligeable (mesures de biosécurité habituelles)**
 - **Modéré (mesures de biosécurité renforcées en zone à risque particulier)**
 - **Élevé (mesures de biosécurité renforcées sur tout le territoire. Niveau « élevé » depuis le 10/11/2022)**
- **Le renforcement de mesures de biosécurité**
 - **Mise à l'abri des volailles**
 - **Mesures concernant les mouvements et autocontrôles en élevage**
 - **Mesures concernant la chasse au gibier d'eau**
 - **SAS sanitaires, délimitation des zone publique/ zone d'élevages/unité de production**

IAHP : zones à risque particulier (ZRP) et à risque de diffusion (ZRD) en France



Référentiel : Open Street Map, © IGN Données : AM du 16/11/2016 et du 29/09/2021

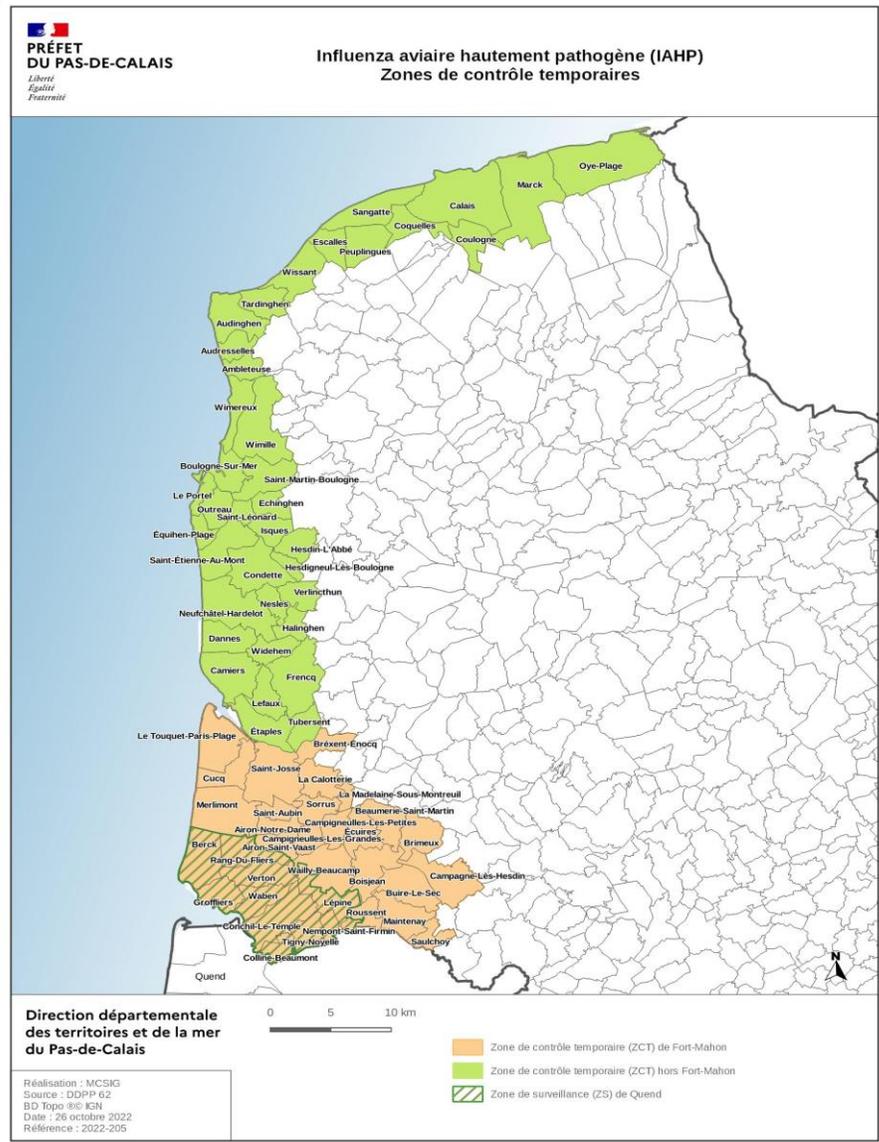
Date d'édition : 30/09/2022



- **Habituellement : similitudes avec la grippe saisonnière**
 - **IAHP généralement active en hiver (lien avec migration des oiseaux)**
 - **Disparition IAHP pendant la belle saison**
- **En 2022**
 - **De la mortalité en avifaune sauvage en mai (mise en place d'une Zone de Contrôle Temporaire sur tout le littoral)**
 - **Mortalité très importante dans certains secteurs (Oye Plage sur Sternes ; Boulogne sur mer (Goélands), Le Touquet, Baie de Somme (80), puis Normandie et Bretagne**

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE

T



**Zone de Contrôle
Temporaire (ZCT suite
à mortalités massives
en avifaune sauvage
le long du littoral dès
mai 2022 : Risque de
diffusion de l'IAHP
des oiseaux sauvages
vers la volaille
d'élevage...**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

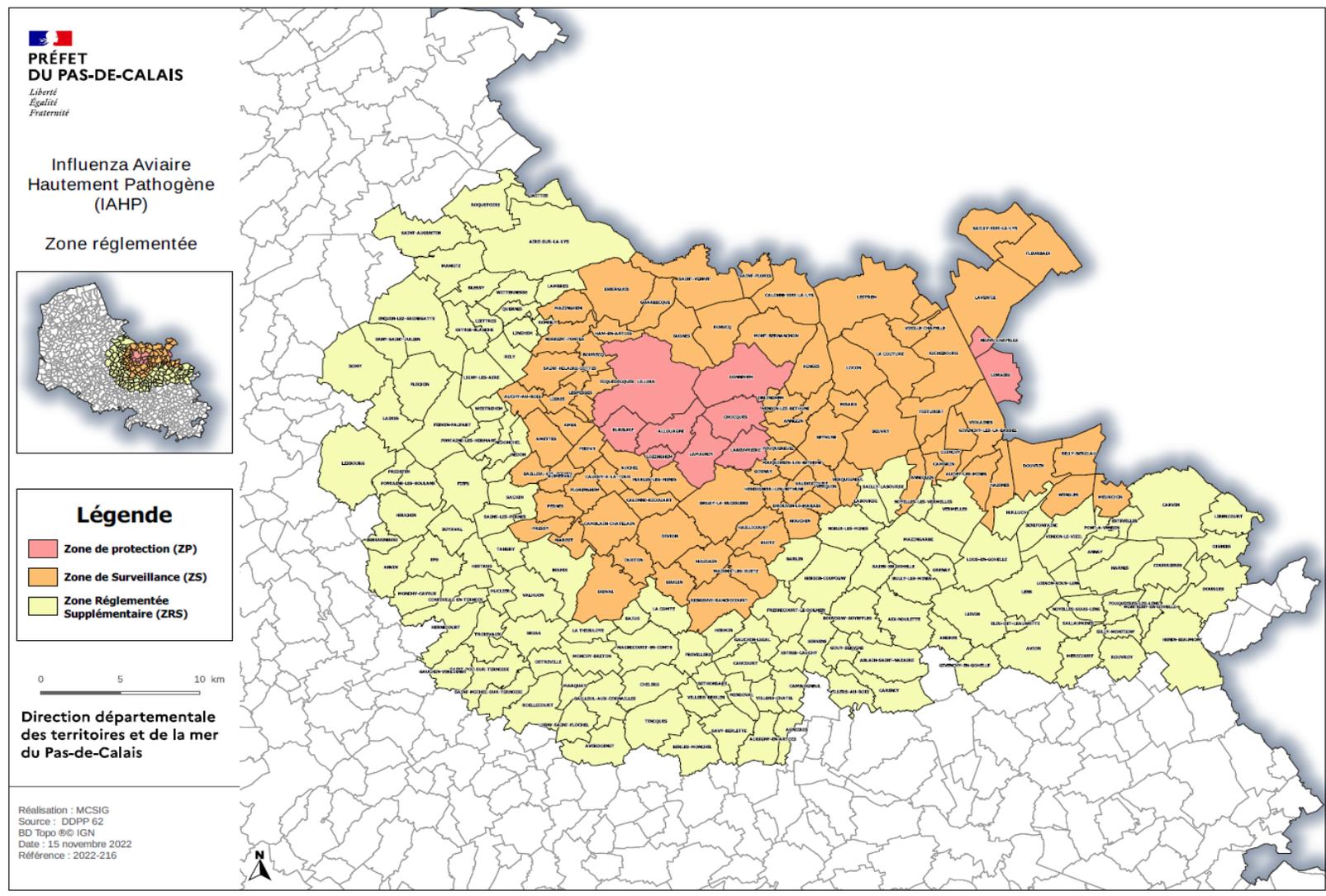
L'INFLUENZA AVIAIRE

DANS LES BASSES COURS



- Pas de foyer en élevage jusqu'en octobre 2022...
 - 1 foyer basse cour à Auchy les Hesdin (lien épidémio 60 fin sept 2022)
 - 2 foyers basses cours à Alquines (origine avifaune sauvage fin octobre 2022)
 - 2 foyers sur élevage de dindes dans le 80 (vallée de la Somme)
 - 1 foyer « élevage » dans le 59 (Le Doulieu) avec 3 autres foyer en lien épidémiologique (Allouagne, Illies, 80) du 13 au 20 novembre 2022
- Mais la situation s'est stabilisée... jusqu'à présent...levée prévisible du zonage vers le 20 décembre 2022**

NFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE



INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE

Tas de fumier de volaille : à couvrir, hauteur 3m, largeur 5m





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



Merci pour votre attention

BESNOITIOSE

Jean François DURIEZ, Président
Avec Camille TOP

PREMIER FOYER DECOUVERT

- 05/2021 : bovin dépisté positif
- Né dans le 62 – 3 mouvements avant le dernier élevage en 2016. Issu d'un élevage avec atelier dérogatoire -> beaucoup d'achats. Contamination à ce moment ? Achat de la maladie ?
- Analyse du troupeau 01/2022 : **47%** (57/121)



INVESTIGATIONS SUR LE PAS DE CALAIS



- Dépistage de tous les élevages allaitants 20 km à la ronde du foyer
+
- Tous les élevages laitiers du 62 -> lait de tank

➤ Sur 1 500 ateliers laitiers (*URIANE entre le 1^{er} et 17/02/2022*) -> **1 élevage positif**

➤ Sur 94 ateliers allaitants (*bovins de +24mois par le LDA62*) -> **5 élevages confirmés positifs**



ACTIONS CONTRE LA BESNOITIOSE

- PLAN DE LUTTE

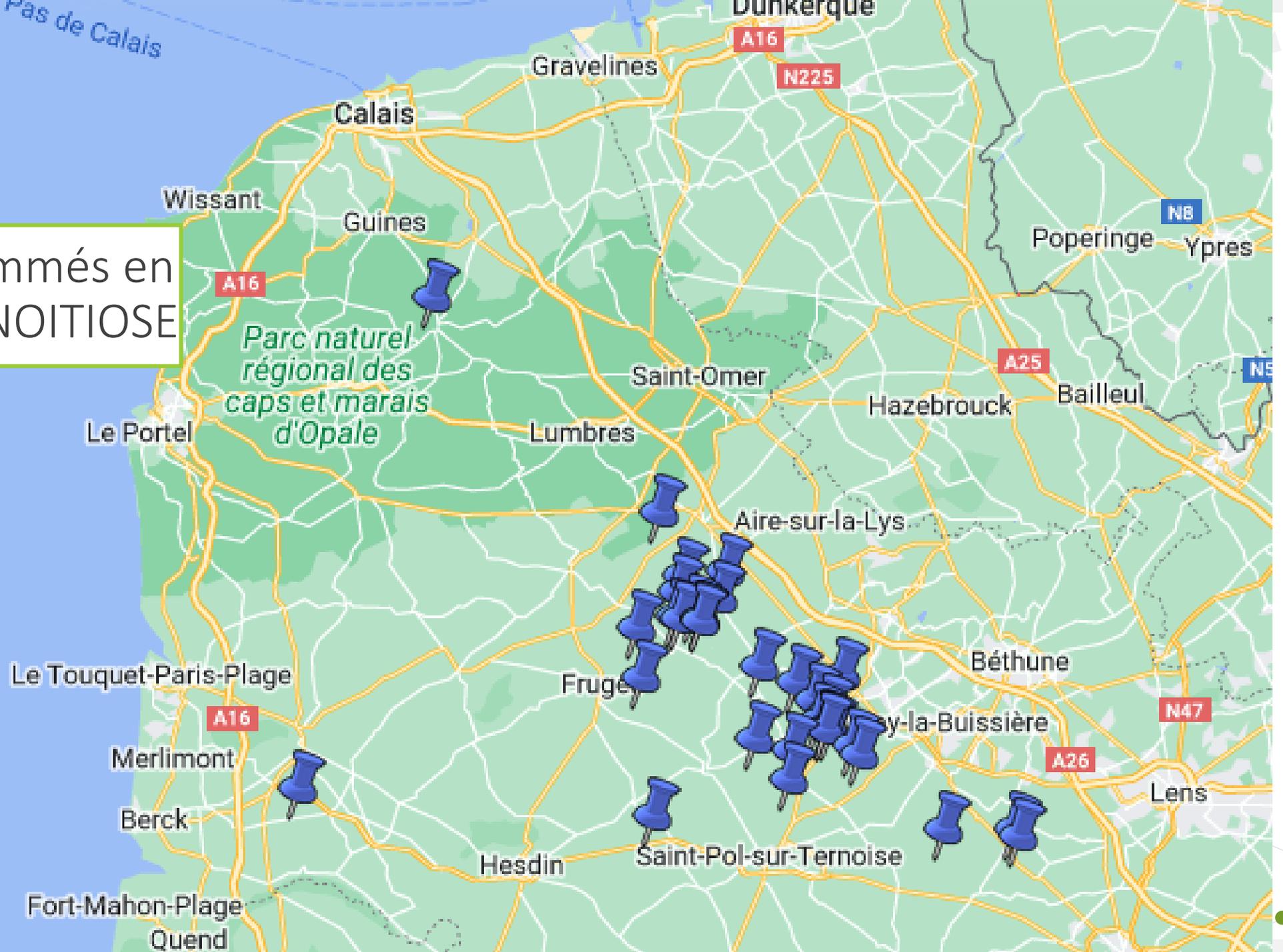
Conditions d'entrée : analyse positive (Pcr, Elisa, Western Blot) datée de moins de 2 mois

- Dépistage sur **tous** les bovins de plus de 6 mois en sérologie et à **n+1 et n+2**
- AUDIT BIOSECURITE (visite)
- Prise en charge :
 - ⇒ 100% des analyses sérologiques + audit Biosécurité
 - ⇒ Aides à la réforme des bovins positifs ou douteux réformés dans les délais impartis

ACTIONS CONTRE LA BESNOITIOSE

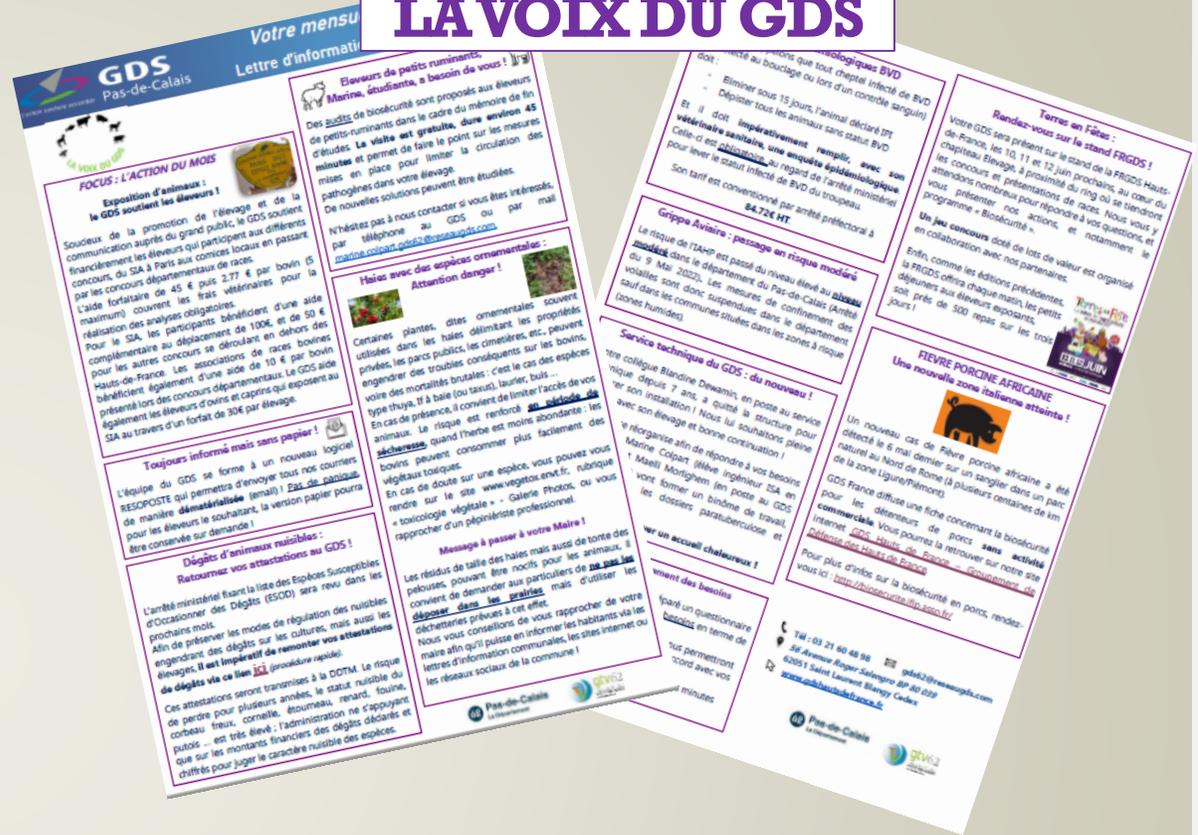
- INTRODUCTION : BESNOITIOSE incluse dans le KIT INTRODUCTION.
9€ l'analyse - prise en charge à 50% (GDS +CD)
- Recensement des cheptels voisins de foyers : programmation d'une prophylaxie BESNOITIOSE pour 31 élevages et 5 646 bovins.
 - 13 élevages laitiers
 - 13 élevages mixtes
 - 5 élevages allaitants

Cheptels programmés en prophylaxie BESNOITIOSE





LA VOIX DU GDS



« FAIRE C'EST BIEN, LE FAIRE SAVOIR C'EST MIEUX ! »

LE SITE INTERNET
www.gdshautsdefrance.fr

Merci à tous pour votre attention et bon appétit !

